

## Bulletin officiel n° 21 du 23 mai 2013

### Sommaire

#### Enseignements secondaire et supérieur

##### **BTS**

« Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire » : définition et conditions de délivrance  
arrêté du 12-4-2013 - J.O. du 8-5-2013 (NOR : ESR1307475A)

##### **BTS**

« Conception et réalisation de carrosserie » : définition et conditions de délivrance  
arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013 (NOR : ESR1307505A)

##### **BTS**

« Édition » : définition et conditions de délivrance  
arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013 (NOR : ESR1307504A)

##### **BTS**

« Métiers des services à l'environnement » : définition et conditions de délivrance  
arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013 (NOR : ESR1307507A)

##### **BTS**

« Techniques et services en matériels agricoles » : définition et conditions de délivrance  
arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013 (NOR : ESR1307506A)

##### **BTS**

Définition et conditions de délivrance de certaines spécialités : modification  
arrêté du 5-4-2013 - J.O. du 23-4-2013 (NOR : ESR1307469A)

##### **BTS**

« Management des unités commerciales » : définition et conditions de délivrance  
arrêté du 5-4-2013 - J.O. du 8-5-2013 (NOR : ESR1307458A)

#### **Établissements d'enseignement publics**

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2013-2014

liste du 23-4-2013 (NOR : ESR1300128K)

#### Enseignements primaire et secondaire

##### **Classes de première et terminale, série ES**

Aménagements apportés aux programmes de sciences économiques et sociales  
arrêté du 3-4-2013 - J.O. du 4-5-2013 (NOR : MENE1308664A)

##### **Mention complémentaire**

« Transporteur fluvial » : abrogation

arrêté du 5-4-2013 -J .O. du 18-4-2013 (NOR : MENE1309058A)

### **Travaux personnels encadrés**

Classe de première des séries générales : liste des thèmes en vigueur pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015

note de service n° 2013-070 du 30-4-2013 (NOR : MENE1310574N)

## **Personnels**

### **Liste d'aptitude**

Accès aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, à compter du 1er juillet 2013

note de service n° 2013-0008 - du 23-4-2013 (NOR : ESRH1307691N)

## **Mouvement du personnel**

### **Conseils, comités et commissions**

Nominations au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé de l'éducation nationale  
arrêté du 10-4-2013 (NOR : MENH1300213A)

### **Nomination**

Directeur du Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de La Réunion

arrêté du 3-5-2013 (NOR : MENH1300241A)

### **Nominations**

Jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de 1ère classe et de 2ème classe au titre de l'année 2013

décision du 11-4-2013 (NOR : ESRZ1300136S)

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### « Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1307475A

arrêté du 12-4-2013 - J.O. du 8-5-2013

ESR - DGESIP A2

---

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 29-7-1998 modifié ; avis de la commission professionnelle consultative « métallurgie » du 28-1-2013 ; avis du Cneser du 18-3-2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - Le programme de sciences physiques figurant à l'annexe I de l'arrêté du 29 juillet 1998 susvisé est remplacé par le programme de sciences physiques figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la rentrée 2013.

**Article 3** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 12 avril 2013,

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

Nota - Les annexes sont publiées ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

#### Annexe

#### **BTS Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire** **Techniques des mesures**

Le programme, pour chacune des matières, comporte un certain nombre de rubriques qui seront abordées sur l'ensemble des deux années. L'ordre dans lequel ces rubriques sont étudiées est laissé à l'initiative des professeurs qui tiendront compte, pour organiser leur progression, des projets personnels des étudiants et des compétences acquises antérieurement.

On aura constamment à l'esprit la finalité professionnelle du diplôme ; on évitera donc les développements mathématiques superflus et l'on privilégiera l'approche concrète, l'étude au laboratoire ou à partir de dispositifs industriels, d'objets technologiques et de situations concrètes. Cette approche place l'étudiant en situation de recherche, dans une posture technicienne en affirmant son autonomie, la prise d'initiative et permet au professeur de gagner un temps précieux. L'équipe enseignante recherchera toutes les occasions de convergences afin de limiter les redondances par des présentations concertées, de donner l'exemple du travail en commun dont on montre ainsi l'intérêt, et d'entraîner l'étudiant à la vision systémique.

La sécurité et l'environnement ne figurent pas explicitement dans le programme. Cependant, ces notions doivent être systématiquement introduites dans les enseignements dispensés et dans les activités des étudiants.

Il est superflu de reprendre systématiquement les prérequis ; de rapides tests préalables doivent permettre aux étudiants de recenser leurs lacunes et de prendre les dispositions nécessaires pour les combler. Il n'y a pas lieu

d'effectuer systématiquement l'étude théorique avant la mise en œuvre d'un phénomène ou d'un appareil. L'essentiel de ces notions doit être abordé par une approche concrète et expérimentale, permettant à l'étudiant de pratiquer une démarche scientifique, seul ou en groupe.

## Électricité

### 1. Connaissances et savoir-faire

L'enseignement dispensé sous cette rubrique doit permettre au titulaire du BTS Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire de :

- Mettre en œuvre les composants de l'électronique analogique et numérique.
- Concevoir et tester des montages réalisant les principales fonctions de l'électronique.
- Mettre en œuvre et tester des composants et des montages d'électronique de puissance, d'électrotechnique, sans théorie excessive.
- Maîtriser les techniques usuelles de mesures électriques, d'acquisition et d'instrumentation en prenant conscience que la détermination des incertitudes apporte une plus-value aux grandeurs mesurées.
- Être conscient des avancées et des progrès dans le domaine du contrôle et de la qualité.

### 2. Programme

L'étude théorique sera réduite au strict minimum. En revanche, on recherchera toutes les occasions de conduire l'étude au laboratoire, dans le cas des composants isolés ou préférentiellement, au sein de montages. Il n'y a pas lieu de revenir sur les connaissances et savoir-faire exigés des bacheliers scientifiques et technologiques.

#### Circuits électriques

- Lois générales des réseaux linéaires, dans le cas des régimes continu, sinusoïdal permanent, alternatif non sinusoïdal.
- Réponses transitoires de système (il s'agit de réinvestir à bon escient les notions vues en mathématiques, en privilégiant l'exploitation et l'extraction d'informations à partir d'un relevé ou d'un spectre produit par un équipement).
- Étude et bilan énergétique.
- Systèmes triphasés équilibrés.

#### Composants électroniques

- Composants de l'électronique et leur mise en œuvre. On limitera l'étude théorique à :
  - . la modélisation des dipôles passifs inductif et capacitif en basse fréquence ;
  - . la modélisation en haute fréquence en tenant compte de l'effet de peau, des capacités parasites et des inductances de couplage.

La validation des modèles sera faite expérimentalement ou en utilisant un logiciel de simulation.

- Composants de l'optoélectronique en liaison avec l'enseignement d'optique.
- Physique des composants associée (pas de connaissances théoriques exigibles).

#### Électronique

L'étude porte sur l'électronique analogique et sur l'électronique numérique. Elle a pour objectif la maîtrise des différentes fonctions mises en œuvre dans les domaines de l'acquisition, du traitement et de la transmission des données. Cette maîtrise comprend une connaissance des dispositifs réalisant ces fonctions.

Dans tous les cas, on limite l'aspect mathématique au minimum. On privilégie l'utilisation d'abaques et d'outils de résolution numérique en liaison avec l'enseignement de mesures et instrumentation.

- Production de signaux. On se limitera aux cas suivants : oscillateur harmonique, oscillateur quasi-sinusoïdal, instable.
- Modulation - démodulation, pour la transmission d'informations.
- Amplification (utilisation d'amplificateur d'instrumentation pour le conditionnement d'un signal fourni par un capteur).
- Filtrage actif et passif (utilisation de logiciel de détermination automatique de filtres à partir d'un gabarit).
- La logique est abordée en mesures et instrumentation et peut être l'occasion de l'utilisation un microcontrôleur, sans développement excessif.
- Conversions analogique/numérique et numérique/analogique. Une approche expérimentale est à privilégier : techniques de conversion, paramètres caractéristiques des convertisseurs. Être capable de choisir un convertisseur et de le mettre en œuvre, d'effectuer le paramétrage d'un système d'acquisition, pour une situation définie.

#### Convertisseurs

On se limitera, sans développement théorique excessif, à la connaissance des principaux phénomènes physiques qui contribuent à l'explication et l'interprétation du fonctionnement de nombreux capteurs et techniques de contrôle non destructif.

- Champ magnétique, théorème d'Ampère.
- Loi de Lenz, courants de Foucault, auto induction.
- Force de Laplace.
- Hystérésis, circuits magnétiques non saturés, saturés.
- Convertisseurs statiques :
  - . transformateurs monophasés : principe et mise en œuvre ;
  - . approche globale et externe des convertisseurs d'électronique de puissance sous forme de fonction permettant d'adapter l'énergie à un récepteur.
- Convertisseurs électromécaniques :
  - . machines tournantes : principe et mise en œuvre dans la conversion d'énergie, sans étude théorique excessive. Savoir lire et exploiter une plaque signalétique, contrôler un convertisseur électromécanique par un essai. On privilégiera une approche expérimentale et globale. Les travaux pratiques permettent de mettre en œuvre des montages et des situations pour lesquelles l'étudiant effectue et exploite les mesures adaptées aux différentes situations rencontrées (tension, intensité, puissance, température, taux de distorsion harmonique, analyse spectrale, etc.).

## Capteurs

L'étude porte sur le principe de différents capteurs (température, pression, déplacement, débit, force, par exemple), sur leur réalisation technologique et les conditions d'exploitation. Le laboratoire se prête bien à cette étude :

- principes physiques utilisés dans les capteurs, et dans une chaîne de mesure ;
- vocabulaire associé aux capteurs (étendue de mesure, sensibilité, linéarité, rapidité, grandeurs d'influence), notion d'étalon, analyser et exploiter la documentation d'un capteur, proposer et justifier un choix de capteur ;
- perturbations électromagnétiques, influence et minimisation ;
- mise en œuvre des capteurs numériques en liaison avec l'enseignement de mesures et instrumentation.

## Mécanique

### 1. Connaissances et savoir-faire

Les connaissances et savoir-faire en mécanique doivent permettre au titulaire du BTS Techniques physique pour l'industrie et le laboratoire de :

- Comprendre le principe de réalisation et de fonctionnement de dispositifs employés en analyse ou dans les techniques du vide.
- D'analyser ces dispositifs et proposer des solutions susceptibles de les améliorer en adoptant une démarche scientifique et technique.
- D'analyser leurs éventuelles anomalies de fonctionnement et proposer des solutions propres à y remédier.
- Connaître les techniques du vide : mesure des pressions, de débits, réalisation du vide, écoulement des fluides dans des canalisations.

### 2. Programme

#### Éléments de cinématique

- Cinématique du point.
- Cinématique du solide.

#### Dynamique du point matériel

- Quantité de mouvement, moment cinétique, énergie mécanique. Lois de la dynamique.
- Étude de quelques mouvements : on se place dans des situations concrètes.

#### Systèmes matériels

- Lois de conservation.
- Dans le cas d'un solide : quantité de mouvement, moment cinétique, énergie cinétique (on pourra s'intéresser à l'équilibrage d'un rotor, équilibrage statique et équilibrage dynamique ; l'approche se fera de manière concrète, sans recours à un appareil mathématique important).
- Contact de deux solides : frottements.

#### Mécanique des fluides

- Statique :
  - . la pression, sa mesure, théorème de Pascal ;
  - . forces pressantes (on se limite à des cas simples) ;
  - . capillarité.
- Dynamique :
  - . applications des lois de l'écoulement ;

- . mesure de débits ;
- . viscosité ;
- . éléments de dynamique des fluides compressibles.

## Optique, optoélectronique et imagerie

### 1. Connaissances et savoir-faire

Les connaissances et savoir-faire en optique doivent permettre au titulaire du BTS Techniques physique pour l'industrie et le laboratoire de :

- Faire l'étude analytique et mettre en œuvre des appareillages optiques.
- Choisir et mettre en œuvre les matériels nécessaires à un montage : sources, composants, capteurs.
- Maîtriser les techniques de mesures optiques, d'acquisition, de traitement des résultats.
- Proposer des solutions pour améliorer un appareillage, une méthode.

### 2. Programme

On aura constamment présent à l'esprit le fait que l'optique ne se réduit pas au visible et qu'elle s'étend à l'ensemble des radiations électromagnétiques, aux ondes mécaniques, aux ondes de de Broglie. Le choix judicieux des exemples des équipements industriels permettra d'en donner une illustration convaincante.

#### Sources et détecteurs

- Éléments de photométrie.
- Émission de lumière :
  - . par les corps portés à haute température, par les gaz et les vapeurs ;
  - . émission spontanée, émission stimulée ;
  - . sources lumineuses.
- Détecteurs de lumière :
  - . l'œil.

Une bonne part de l'étude des sources et détecteurs peut être menée au laboratoire et en liaison avec le cours d'électronique.

#### Optique géométrique

- Lois de l'optique géométrique.
- Formation des images : stigmatisme.
- Composants optiques : miroirs, dioptries, lentilles.
- Systèmes centrés : éléments cardinaux (à une étude générale et abstraite, on préférera une approche concrète, à partir d'un oculaire par exemple).
- Existence des aberrations chromatiques et géométriques.

### 3. Optique ondulatoire

- Propagation des ondes :
  - . cohérence temporelle, cohérence spatiale ;
  - . effet Doppler, application aux mesures de vitesse (vélocimétrie LASER) ;
  - . interférences et diffraction : pour ces deux phénomènes, on privilégiera la compréhension du principe, des performances et des limites des techniques, des méthodes, et des appareils qui les mettent en œuvre, sans en rechercher l'analyse exhaustive et en évitant tout développement théorique excessif ;
  - . polarisation (uniquement en travaux pratiques).

#### Instrumentation

- Optique guidée
  - . fibres optiques ;
  - . caractéristiques d'une fibre à saut d'indice.
- Instruments d'optique : l'étude d'un exemple permet d'introduire les propriétés des instruments.
- Spectrométrie.

## Thermodynamique et thermique

### 1. Connaissances et savoir-faire

Les connaissances et savoir-faire en thermodynamique et thermique doivent permettre au titulaire du BTS Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire de :

- Faire l'étude analytique et mettre en œuvre des appareillages dans les domaines de la thermique.

- Choisir et mettre en œuvre, en tenant compte des règles de sécurité, les matériels nécessaires à un montage : radiateurs, échangeurs, pompes à vide.
- Maîtriser les techniques de mesure de pression et de température, les méthodes d'acquisition et de traitement des résultats.
- Proposer des solutions pour améliorer un appareillage, une méthode.

## 2. Programme

Ce programme inclut celui de technique du vide qui sera, pour l'essentiel, étudié au laboratoire. L'approche des principes et notions doit être très concrète ; elle peut être partiellement conduite au laboratoire au moyen d'une pompe à chaleur par exemple. On n'abusera pas des équations aux dérivées partielles et on aura recours aux diagrammes thermodynamiques aussi fréquemment que possible, afin que les étudiants les utilisent sans hésitation.

### Systeme thermodynamique

- Systeme et milieu extérieur.
- Équilibre thermodynamique.
- Variables d'état ; équation d'état ; fonction d'état.
- Transferts de chaleur.

### Température

- Mesure des températures

### Premier principe

- Chaleur et travail.
- Premier principe.
- Énergie interne. Enthalpie.

### Les gaz parfaits

- Équation d'état des gaz parfaits.

### Second principe

- Entropie. Énergie libre. Enthalpie libre.

### Équilibres physiques

- Changement d'état des corps purs.
- Relation de Clapeyron.
- Diagrammes thermodynamiques : TS et diagramme de Mollier.

### Technique du vide

- Les pompes à vide.
- Les mesures de pression.
- Applications du vide et de l'ultravide.

## Chimie

Le cours de chimie porte pour une bonne part sur les solutions aqueuses et les méthodes d'analyse, dont l'étude peut être conduite essentiellement au laboratoire ou illustrée sur des dispositifs existants. L'approche globale des équipements de mesures utilisées dans les laboratoires de chimie permet d'aborder le programme de chimie sans trop de technicité.

### L'atome

- Noyau atomique :
  - . stabilité et instabilité des nucléides ;
  - . différents types de transformations radioactives : désintégration ;
  - . filiations.
- Activité des radionucléides :
  - . interactions rayonnement-matière ;
  - . détection et mesure des rayonnements ;
  - . éléments de radioprotection.
- Cortège électronique.
  - . classification périodique ;
  - . quantification de l'énergie : émission, absorption.

### La molécule

- Notion de liaison chimique ; aspects énergétiques.
- Niveaux d'énergie dans une molécule ; spectrophotométrie d'absorption et applications.

- Formes et dimensions des molécules. Application aux cristaux liquides (on s'intéresse en particulier à l'action d'un champ extérieur et au principe de dispositifs d'affichage).
- Structure des molécules. Application : polarimétrie.

## Cinétique

Cinétique formelle. L'étude doit être menée au laboratoire sans développement excessif.

## Chimie des solutions diluées

Cette étude doit être conduite pour l'essentiel au laboratoire et en limitant les développements mathématiques ; on peut aussi recourir à des simulations.

- Acido-basicité, précipitation, complexation. Dosages. Oxydo-réduction.
- Dosages.

## Mesures et instrumentation

On n'omettra pas de valoriser les acquis antérieurs des étudiants, ce qui permettra d'alléger d'autant la présentation théorique. Cette partie doit se retrouver dans les enseignements disciplinaires de laboratoire, afin de mettre en œuvre ou d'améliorer une chaîne de mesure automatisée ou semi-automatique, l'enregistrement, l'exploitation et le traitement des données.

## Systèmes informatiques généralistes

- Utilisation d'un système d'exploitation.
- Utilisation de logiciels généralistes : tableurs, traitement de texte, base de données, logiciel de présentation pour communiquer et restituer des informations.
- Utilisation et exploitation des ressources d'internet.

## Bases de programmation

- Structure des données.
- Logique combinatoire et séquentielle :
  - . opérateurs logiques, fonctions logiques, multiplexeur ;
  - . fonction mémoire (bascules RS, JK, registre) sans théorie excessive ;
  - . compteurs (mis en œuvre sur carte d'acquisition : comptage d'évènements / mesure de temps).
- Algorithmique limitée au strict nécessaire pour l'interfaçage et l'instrumentation.
- Utilisation d'un langage adapté à l'instrumentation (ex : Labview, Matlab, VeePro) pour la mise en œuvre rapide d'une chaîne de mesure adaptée au contrôle qualité.

## Acquisition de données (sur PC)

- Organisation d'une chaîne d'acquisition de données :
  - . Capteurs, conditionneur de signal, filtre, amplificateur, multiplexeur.
- Caractéristiques métrologiques des dispositifs constitutifs de la chaîne :
  - incertitude apportée par un dispositif ;
  - . caractéristiques statiques et dynamiques ;
  - . savoir choisir et régler un dispositif d'acquisition d'après les contraintes imposées ;
  - . incertitudes : justesse de la chaîne de mesure, amélioration.
- Carte d'acquisition :
  - . architecture matérielle (limité à du vocabulaire) ;
  - . choix des paramètres d'une carte d'acquisition : types de CAN, fréquence d'échantillonnage, profondeur de mémoire, entrée multiplexée ou pas, temps réel ou pas.
- Transmission de données :
  - . boucle de courant ;
  - . transmissions numériques (série, parallèle, bus IEEE, bus industriels, réseaux). Il s'agit d'apporter des connaissances sans rentrer dans une étude théorique de ces techniques de transmission.
- Acquisition automatisée de mesures (Labview, Matlab, VeePro, etc.)
  - . acquisition de mesures ;
  - . sauvegarde des mesures ;
  - . exploitation et traitement des mesures (en temps réel ou différé) ;
  - . filtrage numérique (en liaison avec le cours de mathématiques et l'enseignement de mesures et d'instrumentation).

## Projet

Un élève venant d'un baccalauréat technologique a déjà été initié à la conduite d'un projet, pour résoudre un problème. Il est important qu'un futur technicien sache mobiliser des compétences pluridisciplinaires, dans la pratique d'une démarche scientifique afin d'être capable de faire des choix, de les justifier, de concevoir et mettre en œuvre un protocole et de proposer des améliorations.

C'est aussi l'occasion de conduire des activités au laboratoire, au sein d'une équipe avec des tâches complexes à effectuer en autonomie, avec une organisation réfléchie et planifiée, en respectant un calendrier.

L'équipe pédagogique pourra proposer une thématique ou en valider une choisie par les élèves dans laquelle plusieurs matières scientifiques sont présentes et collaborent à l'aboutissement d'un projet.

Cela pourra être également l'occasion d'approfondir des contenus répondant au besoin spécifique d'un tissu industriel local et de nouer des partenariats avec des entreprises ou des laboratoires. Il s'agit également d'aiguiser chez l'étudiant « une culture d'entreprise » toujours partagée mais trop peu formalisée, de partager une manière commune d'aborder un problème et développer une cohérence dans les façons de penser et d'agir.

À partir de l'émergence d'une idée, les élèves, travaillant en équipe, doivent :

- questionner le sujet et dégager un problème initial ;
- formuler une problématique ;
- définir une procédure de résolution, établir un cahier des charges, planifier le travail, répartir les tâches et les réaliser ;
- choisir une solution et la justifier d'un point de vue scientifique, technologique, socioéconomique ;
- réaliser tout ou partie de la solution ;
- rendre compte de leur démarche et de leurs résultats à l'écrit ou à l'oral en utilisant des supports de communication variés tout au long du projet lors des points d'étape et lors de la présentation finale.

Ce sera aussi l'occasion de développer l'autonomie, et l'esprit critique.

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### « Conception et réalisation de carrosserie » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1307505A

arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013

ESR - DGESIP A2

---

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-5-2005 fixant les conditions de dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur ; avis de la commission professionnelle consultative « métallurgie » du 28-1-2013 ; avis du CNE du 18-3-2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

**Article 2** - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification sont définis en annexe I au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » sont définies en annexe IIa au présent arrêté.

L'annexe IIb précise les unités communes au brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur.

**Article 3** - Le règlement d'examen est fixé en annexe IIc au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en annexe IIId au présent arrêté.

**Article 4** - En formation initiale sous statut scolaire, les enseignements permettant d'atteindre les compétences requises du technicien supérieur sont dispensés conformément à l'horaire hebdomadaire figurant en annexe IIIa au présent arrêté.

**Article 5** - La formation sanctionnée par le brevet de technicien « conception et réalisation de carrosserie » comporte des stages en milieu professionnel dont les finalités et la durée exigée pour se présenter à l'examen sont précisées à l'annexe IIIb au présent arrêté.

**Article 6** - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

**Article 7** - Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles 16, 23, 23 bis, 24 et 25 du [décret du 9 mai 1995](#) susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

**Article 8** - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'[arrêté du 3 septembre 1997 modifié](#) portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe IV au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 17 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

**Article 9** - La première session du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

La dernière session du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conception et réalisation de carrosserie » aura lieu en 2014. A l'issue de cette session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

**Article 10** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

**Nota** - Les annexes IIc, IIIa et IV sont publiées ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

## Annexe IIc

### Règlement d'examen

Épreuves			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance	
Nature des épreuves	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
E1 - Culture générale et expression	U1	2	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite	4 h
E2 - Anglais	U2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation
E3 -							

<b>Mathématiques et Physique - chimie</b>							
Sous épreuve : Mathématiques	U31	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
Sous épreuve : Physique - chimie	U32	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
<b>E4 - Conception préliminaire de produits carrossés</b>	U4	4	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 1 situation	Ponctuelle écrite	4 h
<b>E5 - Industrialisation de produits carrossés</b>							
Sous épreuve : Conception détaillée de produits carrossés	U51	6	Ponctuelle orale	60 min	CCF 1 situation	Ponctuelle orale	60 min
Sous épreuve : Conception et qualification des processus de réalisation de produits carrossés	U52	4	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle pratique	8 h
<b>E6 - Suivi de réalisation de produits carrossés en entreprise</b>	U6	2	Ponctuelle orale	30 min	Ponctuelle orale (30 min)	Ponctuelle orale	30 min
<b>Épreuve facultative de langue vivante *</b>	UF1		Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)

\* Hors anglais (pour cette épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).

## Annexe IIIa

### Grille horaire de la formation (1)

#### (Formation initiale sous statut scolaire)

	Horaire de 1ère année			Horaire de 2ème année		
	Semaine	a + b + c (2)	Année (3)	Semaine	a + b + c (2)	Année (3)
<b>1. Culture générale et expression</b>	<b>3</b>	3 + 0 + 0	90	<b>3</b>	3 + 0 + 0	90
<b>2. Anglais</b>	<b>2</b>	1 + 1 + 0	60	<b>2</b>	1 + 1 + 0	60
<b>3. Mathématiques</b>	<b>3</b>	2 + 1 + 0	90	<b>3</b>	2 + 1 + 0	90
<b>4. Physique - chimie</b>	<b>2</b>	1 + 1 + 0	60	<b>2</b>	1 + 1 + 0	60
<b>5. Économie - gestion</b>	<b>1</b>	1 + 0 + 0	30	<b>1</b>	1 + 0 + 0	30

<b>6. Étude des produits carrossés</b>	<b>4</b>	2 + 2 + 0	120	<b>4</b>	2 + 2 + 0	120
<b>7. Conception des produits carrossés</b>	<b>8</b>	2 + 0 + 6	240	<b>8</b>	2 + 0 + 6	240
<b>8. Préparation de production</b>	<b>6</b>	2 + 0 + 4	180	<b>6</b>	2 + 0 + 4	180
<b>9. Réalisation des produits carrossés</b>	<b>5</b>	2 + 0 + 3	150	<b>5</b>	2 + 0 + 3	150
<b>Total</b>	<b>34 h</b>	<b>16 + 5 + 13</b>	<b>1020 h</b>	<b>34 h</b>	<b>16 + 5 + 13</b>	<b>1020 h</b>
<b>Langue vivante facultative (autre que l'anglais)</b>	1	1 + 0 + 0	30	1	1 + 0 + 0	30

(1) : Les horaires ne tiennent pas compte des 8 semaines de stage en milieu professionnel.

(2) : a : cours en division entière, b : travaux dirigés ou pratiques de laboratoire, c : travaux pratiques d'atelier.

(3) : L'horaire annuel est donné à titre indicatif.

## Annexe IV

### Tableau 3 de correspondance entre épreuves

BTS Conception et réalisation de carrosseries Créé par arrêté du 3 septembre 1997 Dernière session 2014		BTS Conception et réalisation de carrosseries Créé par le présent arrêté Première session 2015	
Épreuves ou sous épreuves	Unités	Épreuves ou sous épreuves	Unités
Épreuve E1. : Français	U1	Épreuve E1. : Culture générale et expression	U1
Épreuve E2. : Langue vivante étrangère <sup>1</sup>	U2	Épreuve E2. : Anglais <sup>1</sup>	U2
Sous-épreuve : Mathématiques	U31	Sous-épreuve : Mathématiques	U31
Sous-épreuve : Sciences physiques	U32	Sous-épreuve : Physique - chimie	U32
Épreuve E4. : Conduite de projet	U4	Épreuve : Conception préliminaire de produits carrossés	U4
Épreuve : Conception <sup>2</sup>	Sous-épreuve : Analyse et choix de solutions <sup>2</sup>	Sous-épreuve : Conception détaillée de produits carrossés <sup>2</sup>	U51
	Sous-épreuve : Production de solutions <sup>2</sup>		
Sous-épreuve : Activités en milieu professionnel	U61	Épreuve E6 : Suivi de réalisation de produits carrossés en entreprise	U6
Sous-épreuve : Étude technique	U62	Sous-épreuve : Conception et qualification des processus de réalisation de produits carrossés	U52

#### Remarques :

1. Les candidats ayant choisi une langue vivante autre que l'anglais avant la session 2015 pourront conserver, pour l'épreuve E2, cette langue pendant 5 ans.

2. L'unité U51 du BTS Conception et réalisation de carrosseries rénové est réputée acquise si la moyenne obtenue à l'épreuve Construction de l'ancien diplôme du BTS Conception et réalisation de carrosseries est égale ou supérieure à 10. Dans ce cas la nouvelle note correspond à la moyenne pondérée des notes obtenues à U51 et U52.

3. Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas, il signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### « Édition » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1307504A

arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013

ESR - DGESIP A2

---

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-5-2005 ; avis de la commission professionnelle consultative « communication graphique et audiovisuel » du 4-2-2013 ; avis du Cneser du 18-3-2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « édition » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

**Article 2** - Le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification et les unités constitutives du référentiel de certification du brevet de technicien supérieur « édition » sont définis en annexe I au présent arrêté. Les unités communes au brevet de technicien supérieur « édition » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur ainsi que les dispenses d'épreuves accordées conformément aux dispositions de l'[arrêté du 24 juin 2005](#) susvisé, sont définies en annexe I au présent arrêté.

**Article 3** - La formation sanctionnée par le brevet de technicien supérieur « édition » comporte des stages en milieu professionnel dont les finalités et la durée exigée pour se présenter à l'examen sont précisées à l'annexe II au présent arrêté.

**Article 4** - En formation initiale sous statut scolaire, les enseignements permettant d'atteindre les compétences requises du technicien supérieur sont dispensés conformément à l'horaire hebdomadaire figurant en annexe III au présent arrêté.

**Article 5** - Le règlement d'examen est fixé en annexe IV au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en annexe V au présent arrêté.

**Article 6** - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par le ou les recteurs en charge de l'organisation de l'examen.

**Article 7** - Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles 16, 23, 23 bis, 24 et 25 du décret du 9 mai 1995 susvisé. Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit. Le brevet de technicien supérieur « édition » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du [décret du 9 mai 1995](#) susvisé.

**Article 8** - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'[arrêté du 3 septembre 1997](#) modifié fixant les conditions de délivrance des brevets de technicien supérieur « édition » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe VI au présent arrêté. La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'[arrêté du 3 septembre 1997](#) précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 17 du décret susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

**Article 9** - La première session du brevet de technicien supérieur « édition » organisée conformément aux

dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

La dernière session du brevet de technicien supérieur « édition » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité, aura lieu en 2014. À l'issue de cette session l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

**Article 10** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République.

Fait le 8 avril 2013

Pour la ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

**Nota** - Les annexes III, IV et VI sont publiées ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

### Annexe III

#### Grille horaire hebdomadaire (1)

	1ère année	2ème année	Total horaire sur les deux ans calculé sur la base de 35 semaines par an en 1ère année et 32 semaines par an en 2e année (à titre indicatif)
<b>Enseignements obligatoires</b>			
Culture générale et expression	3	3	201
Langue vivante étrangère 1	2	2	134
Environnement économique, juridique et managérial de l'édition (2)	3 + (1a)	3 + (2a)	300
<b>Total des enseignements généraux</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>635</b>
Étude et réalisation de projets d'édition (3)	10 + (12a)	9 + (11a)	1410
Total des enseignements professionnels	22	20	1410
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>2045</b>
<b>Enseignements facultatifs</b>			
Langue vivante étrangère 2	2	2	134

(1) Les horaires tiennent compte des 8 semaines de stage en milieu professionnel.

(2) Environnement économique, juridique et managérial correspond aux savoirs associés S5 et S6.

(3) Étude et réalisation de projets d'édition correspond aux savoirs associés S1 à S4.

(a) Travaux dirigés.

### Annexe IV

Épreuves			Candidats								
			<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités)	<b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé non habilité) <b>Au titre de leur expérience professionnelle</b> <b>Enseignement à distance</b>	Nature des épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme
E1 - Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation	Ponctuelle écrite	4 h				
E2 - Langue vivante étrangère 1	U2	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle orale	Compréhension 30 min ; Expression 15 min + 30 min de préparation				
E3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'édition	U3	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF 1 situation d'évaluation	Ponctuelle écrite	3 h				
E4 - Préparation pour mise en production	U4	3	Ponctuelle écrite et pratique	3 h	CCF 1 situation d'évaluation	Ponctuelle écrite et pratique	3 h				
E5 - Proposition de solutions éditoriales	U5	4	Ponctuelle écrite et pratique	6 h	Ponctuelle écrite 6 h	Ponctuelle écrite et pratique	6 h				
E6 - Conduite et présentation du projet et des activités professionnelles											
- projet professionnel	U61	4	Ponctuelle orale	1 h	CCF	Orale	1 h				
- présentation des activités professionnelles	U62	2	Ponctuelle orale	30 min	2 situations d'évaluation	Orale	30 min				
Épreuve facultative EF1 - Langue vivante	UF1	1	Ponctuelle orale	20 min	CCF 1 situation d'évaluation	Ponctuelle orale	20 min				

## Annexe VI

**Tableaux de correspondance entre épreuves - unités**

Correspondances entre les épreuves / unités de l'examen du brevet de technicien supérieur « Édition » définies par l'arrêté du 13 mai 1991 modifié et « Édition » définies par le présent arrêté.

Épreuves / unités du BTS Édition définies par l'arrêté du 13 mai 1991 modifié		Épreuves / unités du brevet de technicien supérieur Édition définies par le présent arrêté	
Épreuves / sous-épreuves	Unités	Épreuves / sous-épreuves	Unités
- E 1 Français	U 1	- E 1 Culture générale et expression	U 1
- E 2 Langue vivante étrangère 1	U. 2	- E 2 Langue vivante étrangère 1	U 2
- E 3 Économie et gestion	U 3	- E 3 Environnement économique, juridique et managérial de l'édition	U. 3
- E 4 Informatique appliquée à l'édition	U 4	- E 4 Préparation pour mise en production	U 4
- E 5 Propositions de solutions éditoriales	U 5	- E 5 Proposition de solutions éditoriales	U 5
- E 6.1 Réalisation d'un projet	U 6.1	- E 6.1 Projet professionnel	U 6.1
- E 6.2 Activités professionnelles réalisées en entreprise	U 6.2	- E 6.2 Présentation des activités professionnelles	U 6.2
- EF 1 Langue vivante	UF 1	- EF1 Langue vivante	UF 1

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### « Métiers des services à l'environnement » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1307507A

arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013

ESR - DGESIP A2

---

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-5-2005 ; avis de la commission professionnelle consultative « chimie, biochimie, environnement » du 10-1-2013 ; avis du Cneser du 18 mars 2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « métiers des services à l'environnement » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

**Article 2** - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification sont définis en annexe I au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du brevet de technicien supérieur « métiers des services à l'environnement » sont définies en annexe IIa au présent arrêté.

L'annexe IIb précise les unités communes au brevet de technicien supérieur « métiers des services à l'environnement » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur.

**Article 3** - Le règlement d'examen est fixé en annexe IIc au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en annexe IIId au présent arrêté.

**Article 4** - En formation initiale sous statut scolaire, les enseignements permettant d'atteindre les compétences requises du technicien supérieur sont dispensés conformément à l'horaire hebdomadaire figurant en annexe IIIa au présent arrêté.

**Article 5** - La formation sanctionnée par le brevet de technicien « métiers des services à l'environnement » comporte des stages en milieu professionnel dont les finalités et la durée exigée pour se présenter à l'examen sont précisées à l'annexe IIIb au présent arrêté.

**Article 6** - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

**Article 7** - Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles 16, 23, 23 bis, 24 et 25 du [décret du 9 mai 1995](#) susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le brevet de technicien supérieur « métiers des services à l'environnement » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

**Article 8** - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « hygiène, propreté, environnement » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe IV au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 17 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

**Article 9** - La première session du brevet de technicien supérieur « métiers des services à l'environnement » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

La dernière session du brevet de technicien supérieur « hygiène, propreté, environnement » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « hygiène, propreté, environnement » aura lieu en 2014. À l'issue de cette session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

**Article 10** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

**Nota** - Les annexes IIc, IIIa et IV sont publiées ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

**Annexe IIc**

## Règlement d'examen

BTS Métiers des services à l'environnement			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics habilités		<b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)		Scolaires (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé) <b>Au titre de leur expérience professionnelle</b> <b>Enseignement à distance</b>	
Nature des épreuves	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée	
E1 - Langue vivante étrangère	U1	2	CCF		CCF	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation	
E2 - Étude scientifique et technologique		5						
Sous-épreuve : Chimie - biologie	U21	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 h 30	

Sous-épreuve : Sciences physique et sciences et technologies des systèmes	U22	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 h 30
E3 - Organisation, management et développement de l'activité	U3	5	CCF		CCF	Ponctuelle écrite	5 h
E4 - Projet professionnel	U4	5	Ponctuelle orale	45 min	CCF	Ponctuelle orale	45 min
E5 - Soutenance du rapport de stage	U5	4	Ponctuelle orale	45 min	CCF	Ponctuelle orale	45 min
Épreuve facultative de langue vivante*	<b>UF1</b>		Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)

\* La langue vivante choisie doit être différente de celle évaluée en épreuve E1. Seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte.

## Annexe IIIa

Enseignements	Première année Total (Cours+TD+TP)	Deuxième année Total (Cours+TD+TP)
Communication et techniques de management	2 (1+1+0)	3 (2+1+0)
Sciences et technologie des systèmes	5 (2+1+2)	4 (2+2+0)
Technologies professionnelles	8 (3+1+4)	6 (4+2+0)
Système qualité, sécurité, environnement ; responsabilité sociétale et développement durable	2 (1+1+0)	3 (2+1+0)
Connaissance des milieux professionnels	3 (2+1+0)	
Gestion économique et développement de l'activité	1 (0+1+0)	2 (1+1+0)
Langues vivantes	2 (1+1+0)	2 (1+1+0)
Sciences physiques et chimiques	2 (1+0+1)	2 (1+1+0)
Biologie, microbiologie et écologie appliquées	5 (2+1+2)	3 (3+0+0)
Projet professionnel (1)		5 (0 + 0 +5)
<b>Total</b>	<b>30 (13+8+9)</b>	<b>30 (16+9+5)</b>
<b>Enseignement facultatif</b>		
Langue vivante étrangère (LV2)	1 (0+1+0)	1 (0+1+0)

(1) Un nombre équivalent d'heures « professeur » est nécessaire pour le suivi et l'encadrement des projets.

## Annexe IV

Tableau de correspondances entre les épreuves du BTS Hygiène propreté environnement et du BTS métiers des services de l'environnement

BTS Hygiène propreté environnement Arrêté du 3 septembre 1997 modifié		BTS métiers des services de l'environnement Présent arrêté	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
<b>E1 - Mathématiques et sciences physiques</b>			
- Mathématiques	<b>U11</b>		
- Sciences physiques	<b>U12</b>		
<b>E2 - Langue vivante étrangère</b>	<b>U2</b>	<b>E1 - Langue vivante étrangère</b>	<b>U1</b>
<b>E3 - Sciences et technologie de l'habitat et du logement</b>	<b>U3</b>	<b>E2 - Étude scientifique et technologique</b>	<b>U2</b>
<b>E5 - Étude de cas</b>	<b>U5</b>	<b>E3 - Organisation, management et développement de l'activité</b>	<b>U3</b>
		<b>E4 - Projet professionnel</b>	<b>U4</b>
<b>E6 - Épreuve professionnelle de synthèse</b>			
- Organisation et ordonnancement de chantier	<b>U61</b>		
Et	<b>U62</b>	<b>E5 - Soutenance de rapport de stage</b>	<b>U5</b>
- Conception et réalisations de produit			
<b>EF - Langue vivante étrangère</b>	<b>UF</b>	<b>EF - Langue vivante</b>	<b>UF</b>

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### « Techniques et services en matériels agricoles » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1307506A

arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013

ESR - DGESIP A2

---

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-5-2005 ; avis de la commission professionnelle consultative « métallurgie » du 28-1-2013 ; avis du Cneser du 18-3-2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « techniques et services en matériels agricoles » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

**Article 2** - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification sont définis en annexe I au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du brevet de technicien supérieur « techniques et services en matériels agricoles » sont définies en annexe IIa au présent arrêté.

L'annexe IIb précise les unités communes au brevet de technicien supérieur « techniques et services en matériels agricoles » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur.

**Article 3** - Le règlement d'examen est fixé en annexe IIc au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en annexe II d au présent arrêté.

**Article 4** - En formation initiale sous statut scolaire, les enseignements permettant d'atteindre les compétences requises du technicien supérieur sont dispensés conformément à l'horaire hebdomadaire figurant en annexe IIIa au présent arrêté.

**Article 5** - La formation sanctionnée par le brevet de technicien « techniques et services en matériels agricoles » comporte des stages en milieu professionnel dont les finalités et la durée exigée pour se présenter à l'examen sont précisées à l'annexe IIIb au présent arrêté.

**Article 6** - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

**Article 7** - Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles 16, 23, 23 bis, 24 et 25 du [décret du 9 mai 1995](#) susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le brevet de technicien supérieur « techniques et services en matériels agricoles » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

**Article 8** - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'[arrêté du 3 septembre 1997](#) modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « agroéquipement » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe IV au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 17 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

**Article 9** - La première session du brevet de technicien supérieur « techniques et services en matériels agricoles » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

La dernière session du brevet de technicien supérieur « agroéquipement » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « agroéquipement » aura lieu en 2014. À l'issue de cette session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

**Article 10** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

**Nota** - Les annexes IIc, IIIa et IV sont publiées ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

## Annexe IIc

### Règlement d'examen

Épreuves							
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics habilités	<b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé) <b>Au titre de leur expérience professionnelle</b> <b>Enseignement à distance</b>	
Nature des épreuves	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
E1 - Culture générale et expression	U1	2	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite	4 h
E2 - Anglais	U2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation

<b>E3 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques appliquées</b>		<b>4</b>					
- Sous-épreuve : Mathématiques	<b>U31</b>	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
- Sous-épreuve : Sciences physiques et chimiques appliquées	<b>U32</b>	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle pratique	2 h
<b>E4 - Diagnostic ou mise en œuvre</b>	<b>U4</b>	<b>3</b>	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle pratique	3 h
<b>E5 - Étude de cas en agro technique</b>		<b>6</b>					
- Sous-épreuve : Analyse agro technique	<b>U51</b>	4	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	4 h
- Sous-épreuve : Analyse juridique, économique et managériale	<b>U52</b>	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF 1 situation	Ponctuelle écrite	2 h
<b>E6 - Épreuve professionnelle de synthèse</b>		<b>7</b>					
- Sous-épreuve : Activités en milieu professionnel	<b>U61</b>	2	Ponctuelle orale	30 min	Ponctuelle Orale (30 min)	Ponctuelle orale	30 min
- Sous-épreuve : Projet	<b>U62</b>	5	Ponctuelle orale	1 h	Ponctuelle Orale (1h)	Ponctuelle orale	1 h
<b>EF1 : Épreuve facultative de langue</b>	<b>UF1</b>		Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)

\* Hors anglais (pour cette épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).

## Annexe IIIa

### Horaire de formation

	Horaire de 1ère année			Horaire de 2ème année			Savoirs associés ou mobilisés
	Semaine (1)	Année (horaire étudiants)	a + b + c (2)	Semaine (1)	Année (horaire étudiants)	a + b + c (2)	
Culture générale et expression	3	90	2 + 1 + 0	3	90	2 + 1 + 0	<b>S1</b>
Anglais	3	90	1 + 2 + 0	3	90	1 + 2 + 0	<b>S2</b>
Mathématiques	2	60	1 + 1 + 2	2	60	1 + 1 + 2	<b>S3</b>

			0			0	
Physique - Chimie	2	60	0 + 0 + 2 2 (c)	2	60	0 + 0 + 2 2 (c)	<b>S4</b>
Accompagnement personnalisé (3)	2	60	0 + 0 + 2 2 (d)				
Économie-gestion appliquée à l'agroéquipement (4)	4	120	1 + 3 + 0	3	90	1 + 2 + 0	<b>S8</b>
Modélisation du comportement des matériels	4	120	1 + 3 + 0	3	90	1 + 2 + 0	<b>S6</b>
Agronomie et connaissances du milieu de l'agroéquipement	3	90	3 + 0 + 0	3	90	3 + 0 + 0	<b>S5, S9 et S10</b>
Organisation de la maintenance et de l'après-vente (5)	2	60	1 + 1 + 0	2	60	1 + 1 + 0	<b>S6, S8 et S9</b>
Technologie et intervention sur matériels	8	240	2 + 0 + 6 6 (e)	8	240	1 + 0 + 7 7 (e)	<b>S5, S6, S7, S8, S9 et S10</b>
Projet (6)				4	120	0 + 0 + 4 4 (f)	<b>Tous savoirs</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>990</b>	<b>12 + 11 + 11</b>	<b>33</b>	<b>990</b>	<b>10 + 10 + 13</b>	

La première année de formation comprend 36 semaines dont 6 minimum consacrées au stage (7) en entreprise (ou milieu professionnel) en fin d'année. Ce stage donne lieu à l'établissement d'un rapport d'activités (Épreuve E61 de l'unité U6).

La deuxième année de formation comprend 30 semaines. 120 heures année sont consacrées au projet au cours de la deuxième partie de la deuxième année de formation dans le cadre de l'épreuve E62 de l'unité professionnelle U6.

(1) : horaire hebdomadaire donné à titre indicatif.

(2) : exemple de répartition sur une semaine. La pondération sur l'année doit être respectée.

Exemple : 1 + 1 + 0 = 50 %

de l'horaire annuel en cours, 50 % de l'horaire annuel en travaux dirigés et 0 % en travaux pratiques.

(3) : 60 heures « année » sont consacrées en première année à l'accompagnement personnalisé afin d'homogénéiser les compétences entre les bacheliers STI2D et les bacheliers professionnels de la filière. L'utilisation de cet horaire est à privilégier sur le premier semestre de l'année.

(4) : enseignement assuré par un professeur de STMG.

(5) : enseignement en division entière assurée par un professeur de SII, enseignement en TD assuré en co-enseignement par un professeur de SII et un professeur de STMG.

(6) : 120 heures « année » sont consacrées au projet, support de l'épreuve E62 de l'unité professionnelle U6. En fonction de la nature des projets, l'encadrement est assuré par des professeurs de SII et un professeur de STMG.

(7) : le stage en entreprise est suivi par les professeurs de SII, STMG.

a = cours : division entière  
 b = travaux dirigés : dédoublement à partir du 24ème étudiant  
 c = travaux pratiques : dédoublement à partir du 16ème en **Physique - Chimie**  
 d = travaux pratiques : dédoublement à partir du 16ème en **Accompagnement Personnalisé** (1ère année)  
 e = travaux pratiques : dédoublement à partir du 12ème en **Technologie et intervention sur matériels**  
 f = travaux pratiques : dédoublement à partir du 12ème en **Projet**

## Annexe IV

### Tableau de correspondance entre épreuves

Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme du BTS Agroéquipement et le nouveau BTS Techniques et services en matériels agricoles pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice de dispense de certaines épreuves. En aucun cas il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

BTS Agroéquipement Créé par arrêté du 3 septembre 1997		BTS Techniques et services en matériels agricoles Créé par le présent arrêté	
Nature des épreuves	Unité	Nature des épreuves	Unité
<b>E1 - Français</b>	<b>U1</b>	<b>E1 - Culture générale et expression</b>	<b>U1</b>
<b>E2 - Langue vivante étrangère</b>	<b>U2</b>	<b>E2 - Anglais</b>	<b>U2 *</b>
<b>E3 - Mathématiques - Sciences physiques</b>		<b>E3 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques appliquées</b>	
Sous-épreuve : Mathématiques	<b>U31</b>	Sous-épreuve : Mathématiques	<b>U31</b>
Sous-épreuve : Sciences physiques	<b>U32</b>	Sous-épreuve : Sciences physiques et chimiques appliquées	<b>U32</b>
<b>E4 - Agro techniques</b>		<b>E5 - Étude de cas en agro technique</b>	
- Sous-épreuve : Conseil en agroéquipement	<b>U41</b>	Sous-épreuve : Analyse agro technique	<b>U51 **</b>
- Sous-épreuve : Conception - Adaptation	<b>U42</b>		
- Sous-épreuve : Diagnostic - Réparation	<b>U43</b>	<b>E4 - Diagnostic ou mise en œuvre</b>	<b>U4</b>
<b>E5 - Économie et gestion appliquées</b>		<b>E5 - Études de cas en agro technique</b>	
- Sous-épreuve : Conseil économique et vente	<b>U51</b>	- Sous-épreuve : Analyse juridique, économique et managériale	<b>U52 ***</b>
- Sous-épreuve : Gestion	<b>U52</b>		
<b>E6 - Épreuve professionnelle</b>		<b>E6 - Épreuve professionnelle</b>	

<b>de synthèse</b>		<b>de synthèse</b>	
- Sous-épreuve : Réalisation de projet	<b>U61</b>	- Sous-épreuve : Projet	<b>U62</b>
- Sous-épreuve : Stage en entreprise	<b>U62</b>	- Sous-épreuve : Activités en milieu professionnel	<b>U62</b>

\* Les candidats redoublants qui n'ont pas choisi l'anglais pourront conserver la langue qu'ils ont choisie pendant cinq ans.

\*\* Un candidat bénéficiant d'une des unités U41 ou U42 de l'ancien diplôme peut conserver sa note et la reporter sur l'unité U51 du nouveau diplôme. Les candidats bénéficiant des deux unités pourront reporter la note la plus favorable sur l'unité U51.

\*\*\* Un candidat bénéficiant d'une des unités U51 ou U52 de l'ancien diplôme peut conserver sa note et la reporter sur l'unité U52 du nouveau diplôme. Les candidats bénéficiant des deux unités pourront reporter la note la plus favorable sur l'unité U52.

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### Définition et conditions de délivrance de certaines spécialités : modification

NOR : ESRS1307469A

arrêté du 5-4-2013 - J.O. du 23-4-2013

ESR - DGESIP A2

---

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 7-2-2012 ; avis de la commission professionnelle consultative « métiers de la mode et industries connexes » du 15-1-2013 ; avis du Cneser du 18-3-2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - La définition de l'unité U 31 « mathématiques » figurant à l'annexe IId des arrêtés du 7 février 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance des brevets de technicien supérieur « métiers de la mode : vêtement » et « métiers de la mode : chaussures maroquinerie », est remplacée par la définition de cette épreuve figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la session 2014.

**Article 3** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

Nota - Le présent arrêté et son annexe seront mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

#### « Management des unités commerciales » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1307458A

arrêté du 5-4-2013 - J.O. du 8-5-2013

ESR - DGESIP A2

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 30-7-2003 modifié ; avis de la commission professionnelle consultative « commerce et distribution » du 15-1-2013 ; avis du Cneser du 18-3-2013 ; avis du CSE du 21-3-2013

**Article 1** - Le tableau des « unités constitutives du référentiel de certification du domaine professionnel », « le tableau croisé des unités et de compétences » et « le tableau croisé des unités et des savoirs associés » figurant à l'annexe I de l'arrêté du 30 juillet 2003 susvisé, sont remplacés par les tableaux figurant à l'annexe I du présent arrêté.

**Article 2** - La définition du stage en milieu professionnel figurant à l'annexe II de l'arrêté du 30 juillet 2003 susvisé, est remplacé par la définition du stage en milieu professionnel figurant à l'annexe II du présent arrêté.

**Article 3** - L'annexe IV de l'arrêté du 30 juillet 2003 susvisé est remplacée par l'annexe III du présent arrêté.

**Article 4** - La définition des épreuves E4 « management et gestion des unités commerciales », E5 « analyse et conduite de la relation commerciale » et E6 « projet de développement de l'unité commerciale » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 30 juillet 2003 susvisé, est remplacé par la définition de ces mêmes épreuves figurant à l'annexe IV du présent arrêté.

**Article 5** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la rentrée scolaire 2013 pour une première session en 2015.

**Article 6** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Jean-Michel Jolion

Nota - L'annexe III est publiée ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

### Annexe III

#### Règlement d'examen

BTS Management des unités commerciales			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section	Formation professionnelle continue dans les établissements	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non
--	--	--	--	--	---

Épreuves	Unité	Coeff.	d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		publics habilités		habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
			Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
<b>E1 - Culture générale et expression</b>	U 1	3	Ponctuelle écrite	4 h	CCF		Écrite	4 h
<b>E2 - Langue vivante étrangère 1</b>	U 2	3	Ponctuelle écrite	2 h + 20 min*	CCF		Ponctuelle écrite	2 h + 20 min*
			orale	20 min			Ponctuelle orale	20 min
<b>E 3 - Économie, droit, management des entreprises</b>		3						
- Sous-épreuve : économie et droit	U 31	2	Ponctuelle écrite	4 h	CCF		Ponctuelle écrite	4 h
- Sous-épreuve : management des entreprises	U 32	1	Ponctuelle écrite	3 h	CCF		Ponctuelle écrite	3 h
<b>E4 - Management et gestion des unités commerciales</b>	U 4	4	Ponctuelle écrite	5 h	Ponctuelle écrite	5 h	écrite	5 h
<b>E5 - Analyse et conduite de la relation commerciale</b>	U 5	4	CCF		CCF		Orale	45 min
<b>E6 - Projet de développement d'une unité commerciale</b>	U 6	4	CCF	40 min	CCF		Orale	40 min
<b>Épreuve facultative</b>								
<b>EF1 Langue vivante (1)</b>	UF 1		Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min

\* Temps de préparation

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

## Enseignements secondaire et supérieur

### Établissements d'enseignement publics

#### Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2013-2014

NOR : ESRS1300128K

liste du 23-4-2013

ESR - DGESIP

#### Établissements d'enseignement publics

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0840004 Y	Avignon	Théodore-Aubanel	1	1	1
	0130051 K	Marseille 5	Marie-Curie	1	1	1
Amiens	0800011 C	Amiens	Édouard-Gand	1	1	1
	0600021 x	Creil	Jules-Uhry	1	1	1
	0020059 D	Soissons	Gérard-de-Nerval	1	1	1
Besançon	0250033 A	Montbéliard	Le-Grand-Chênois	1	1	1
	0250010 A	Besançon	Louis-Pergaud	1	1	1
Bordeaux	0330028 B	Bordeaux	Gustave-Eiffel	1	1	1
	0470003Y	Agen	Jean-Baptiste-Baudre	1	1	-
Caen	0140017 T	Caen	Jean-Rostand	1	1	1
Clermont-Ferrand	0630020 e	Clermont-Ferrand	Sidoine-Apollinaire	1	1	1
Corse	7200583 W	Bastia	Paul-Vincensini	1	1	1
Créteil	0930834 B	Aulnay-sous-Bois	Voillaume	1	1	1
	0770934 X	Melun	Leonard-de-Vinci	1	1	1
	0940580 V	Cachan	Maximilien-Sorre	1	1	1
	0940119 U	Le Perreux-sur-Marne	Paul-Doumer	1	1	1
Dijon	0710010 A	Chalon-sur-Saône	Mathias	1	1	1
	0210019 G	Dijon	Le-castel	1	1	1
Grenoble	0740005 D	Annecy	Gabriel-Fauré	1	1	1
	0380029 A	Grenoble	Eaux-Claires	1	1	1
Guadeloupe	9710003 B	Les Abymes	Baimbridge	1	1	1
Lille	0620042 J	Béthune	André-Malraux	1	1	1
	0590258 K	Lille	Gaston-Berger	1	1	1
	0590221 V	Valenciennes	Henri-Wallon	1	1	1
	0623891 T	Saint-Martin-Boulogne	Giroux-Sannier	1	1	1
Limoges	0870019 Y	Limoges	Suzanne-Valadon	1	1	1
Lyon	0690038 S	Lyon 9	La-Martiniere-Duchere	1	1	1
	0420042 T	Saint-Étienne	Honoré-D'Urfé	1	1	1
Martinique	9720004 X	Fort-de-France	Gaillard	1	1	1

Montpellier	0340040 J	Montpellier	Jules-Guesde	1	1	1
	0110023 R	Narbonne	Denis-Diderot	1	1	1
	0300027 S	Nîmes	Ernest-Hemingway	1	1	1
Nancy-Metz	0540041 B	Nancy	Georges-de-la-Tour	1	1	1
	0570057 C	Metz	Robert-Schuman	1	1	1
Nantes	0491966 W	Angers	Henri-Bergson	1	1	1
	0440031 V	Nantes	Vial	1	1	1
	0721493 G	Le-Mans	Marguerite-Yourcenar	1	1	1
Nice	0060037 H	Nice	Beau-Site	1	1	1
Orléans-tours	0450051 L	Orléans	Benjamin-Franklin	1	1	1
	0370039 S	Tours	Paul-Louis-Courier	1	1	1
Paris	0750647 W	Paris 3	Turgot	1	1	1
	0750707 L	Paris 17	École nationale de commerce	2	2	2
Poitiers	0860038 Z	Poitiers	Aliénor-d'Aquitaine	1	1	1
	0170020 E	Pons	Emile-Combes	1	1	1
Reims	0511951 U	Chalons-en-Champagne	Jean-Talon	1	1	1
Rennes	0560025 Y	Lorient	Dupuy-de-Lome	1	1	1
	0290013 G	Brest	Jules-Lesven	1	1	1
	0350028 R	Rennes	Brequigny	1	1	1
Réunion	9740787 M	Saint-Louis	Antoine-Roussin	1	1	1
	9741046 U	Saint-Denis	Bellepierre	1	1	1
Rouen	0760096 S	Rouen	Gustave-Flaubert	1	1	1
	0270016W	Évreux	Aristide-Briand	1	1	1
Strasbourg	0680008 P	Colmar	Camille-Sée	1	1	1
	0670086 E	Strasbourg	René-Cassin	1	1	1
Toulouse	0650026 A	Tarbes	Marie-Curie	1	1	1
	0310074 H	Toulouse	Ozenne	1	1	1
Versailles	0950666 H	Argenteuil	Braque	1	1	1
	0910620 E	Corbeil-Essonnes	Doisneau	1	1	1
	0920802 X	Sèvres	J.-P.-Vernant	1	1	1
	0782557 F	Saint-Germain-en-Laye	Jean-Baptiste-Poquelin	1	1	1
Nouvelle-Calédonie	9830557 N	Nouméa	Le-Grand-Nouméa	1	1	1
Polynésie-française	9840407 V	Tahiti-Iles-du-Vent	Lycée tertiaire de Pirae	1	1	1

### Établissements d'enseignement privés sous contrat d'association

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0131402D	Marseille 6	Charles-Péguy	1	1	1
	0132828D	Marseille 12	La-Cadenelle	1	1	1
Amiens	0801479Y	Amiens	Saint-Rémi	1	1	1
Clermont-	0631068U	Clermont-Ferrand	Godfroy-de-Bouillon	1	1	1

Ferrand						
Créteil	0940878U	Saint-Maur	Teilhard-de-Chardin	1	1	1
	0930960N	Montreuil	Ort	1	1	1
Dijon	0211090W	Dijon	St-Bénigne	1	1	1
Grenoble	0260074P	Valence	Montplaisir	1	1	1
	0740092Y	La-Roche-Sur-Foron	SainteFamille	1	1	1
Lille	0593005W	Lille	La-Salle	1	1	1
	0593061G	Cambrai	La-Sagesse	1	1	1
Lyon	0690564N	Lyon	Les-Chartreux	1	1	1
Martinique	9720615L	Fort-de-France	Amep	1	1	1
Nancy-Metz	0570311D	Metz	De-La-Salle	1	1	1
	0541998D	Nancy	Charles-de-Foucault	1	1	1
Nantes	0440256P	Saint-Sébastien-sur-Loire	Saint-Pierre	1	1	1
	0530068L	Laval	Rue-Haute-Follis	1	1	1
Paris	0754030Y	Paris 7	Albert-De-Mun	1	1	1
	0754042L	Paris 13	Rebours	1	1	1
Rennes	0220117H	Saint-Brieuc	Pôle supérieur lycée	1	1	1
	0290181P	Brest	Brest-Rive-Droite	1	1	1
	0350795Z	Rennes	De-La-Salle	1	1	1
Toulouse	0311177L	Toulouse	Limayrac	1	1	1
Versailles	0783351U	Versailles	Notre-Dame-de-Grandchamp	1	1	1
	0950759J	Margency	Notre-Dame-de-Bury	1	1	1

## Enseignements primaire et secondaire

# Classes de première et terminale, série ES

---

### Aménagements apportés aux programmes de sciences économiques et sociales

NOR : MENE1308664A

arrêté du 3-4-2013 - J.O. du 4-5-2013

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 21-7-2010 ; arrêté du 12-7-2011 ; avis du CSE du 21-3-2013

---

**Article 1** - L'annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010 susvisé est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** - L'annexe de l'arrêté du 12 juillet 2011 susvisé est remplacée par l'annexe 2 du présent arrêté.

**Article 3** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Paul Delahaye

## Annexe 1

### Programme de sciences économiques et sociales - Classe de première de la série économique et sociale - Enseignement spécifique

#### Préambule des programmes du cycle terminal

Après une approche exploratoire en classe de seconde, l'enseignement des sciences économiques et sociales dans le cycle terminal se fixe trois objectifs essentiels :

- permettre aux élèves de s'approprier progressivement les concepts, méthodes et problématiques essentiels de trois sciences sociales (la science économique, la sociologie et la science politique). Il s'agit donc de contribuer à la formation intellectuelle des élèves en développant l'apprentissage rigoureux de savoirs disciplinaires qui sont, pour l'essentiel, nouveaux pour eux ;
- préparer les élèves à la poursuite d'études post-baccalauréat et leur permettre de faire des choix éclairés d'orientation dans l'enseignement supérieur. Il existe en effet un vaste éventail de cursus dans lesquels la maîtrise de connaissances de base en sciences sociales constitue un indiscutable atout (classes préparatoires, formations universitaires d'économie et gestion, de droit, de sociologie, de LEA, instituts d'études politiques, instituts universitaires de technologie, etc.) ;
- contribuer à leur formation citoyenne grâce à la maîtrise de connaissances qui favorise la participation au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux et politiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement des sciences économiques et sociales doit être mis en relation avec les autres disciplines scolaires étudiées par les élèves, notamment les mathématiques, l'histoire-géographie et, en terminale, la philosophie et s'inscrire dans une dimension européenne.

#### 1. Une approche scientifique du monde social

Les sciences sociales, même si la question de leur spécificité par rapport aux sciences de la nature fait l'objet de débats, poursuivent indiscutablement une « visée scientifique ». Comme dans les autres sciences, il s'agit de rendre

compte de façon rigoureuse de phénomènes soigneusement définis, de construire des indicateurs de mesure pertinents, de formuler des hypothèses et de les soumettre à l'épreuve de protocoles méthodologiques et de données empiriques. Les schèmes d'intelligibilité construits par les sciences sociales font ainsi l'objet d'un effort continu d'enrichissement au sein des communautés savantes. Ils conduisent, de ce fait même, à la production de connaissances au moins partiellement cumulatives. L'accent mis sur l'ambition scientifique des sciences sociales ne doit pas conduire cependant à un point de vue « scientifique ». L'activité scientifique ne consiste pas à construire un ensemble de dogmes ou de vérités définitives, mais à formuler des problèmes susceptibles d'être résolus par le recours au raisonnement théorique et à l'investigation empirique. Pour autant, la posture scientifique conduit à refuser le relativisme : tous les discours ne se valent pas et rien ne serait pire que de donner l'impression aux élèves que « les sciences sociales ne sont qu'une collection d'opinions contradictoires sur le monde, qui, au final, se valent toutes et donc ne permettent de fonder aucun savoir solide » (rapport de la commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France).

La démarche scientifique conduit, dans de nombreux cas, à une rupture avec le sens commun, à une remise en cause des idées reçues. Même si certaines démarches (notamment en sociologie) accordent une place importante aux discours et à l'expérience des acteurs, il n'en demeure pas moins que le chercheur dispose d'un ensemble de savoirs théoriques et méthodologiques lui permettant une prise de recul par rapport à la connaissance ordinaire du monde social.

Les sciences sociales ont recours, dans des proportions et selon des modalités variables en fonction des disciplines, à deux grands types de démarche : le modèle et l'enquête. Comme le souligne le rapport précité : « toute démarche relevant des sciences sociales s'appuie sur une modélisation ». Les modèles macroéconomiques, les modèles microéconomiques ou les types-idéaux, ne visent pas tant à décrire la réalité qu'à isoler certaines variables déterminantes et à accentuer unilatéralement certains aspects de la réalité afin de formuler des relations causales ou des interprétations heuristiques. L'enquête, quant à elle, repose sur la collecte de données (qualitatives ou quantitatives) à partir de la formulation d'une problématique et de l'identification d'un objet d'étude que l'on s'efforce de mieux comprendre et de mieux expliquer.

Comme les autres disciplines scientifiques, les sciences sociales articulent donc, selon des modalités variables, théorisation et investigations empiriques. Elles sont aussi caractérisées par une pluralité d'approches théoriques dont il faut montrer la logique interne, la fécondité et les limites, mais qu'il faut éviter d'opposer de façon simpliste.

Au total, partant de ces acquis scientifiques, l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée vise à former les élèves à une posture intellectuelle, celle du rationalisme critique et de la vigilance épistémologique. Il s'agit pour eux d'apprendre à porter un regard savant sur le monde social et par là de former leur esprit à prendre du recul par rapport aux discours médiatiques et au sens commun.

Cette posture intellectuelle constitue la meilleure contribution possible des sciences sociales à la formation citoyenne des élèves : comprendre le monde social de façon rationnelle permet de participer au débat public de façon éclairée.

## 2. Les disciplines et leur croisement

Si les sciences sociales ont en commun une ambition de connaissance scientifique du social et, dans une certaine mesure, une histoire commune, elles se caractérisent aussi par une spécialisation disciplinaire. La science économique, la sociologie et la science politique ont des modes d'approche distincts du monde social : elles construisent leurs objets d'étude à partir de points de vue différents, elles privilégient des méthodologies distinctes, des concepts et des modes de raisonnement qui leur sont propres. Même si les découpages disciplinaires sont susceptibles d'évolution, même si, au plan de la recherche, les travaux interdisciplinaires se multiplient et se révèlent féconds, il n'en demeure pas moins que les savoirs sont organisés en champs disciplinaires. Il importe donc de permettre aux élèves de prendre connaissance de cette réalité et de ce cadre épistémologique. L'approche disciplinaire a aussi le mérite de former les élèves à une posture parcimonieuse : il n'est pas possible d'embrasser d'emblée la réalité sociale dans sa totalité. On ne peut conduire des investigations scientifiques qu'en se limitant à un certain point de vue, en privilégiant une certaine méthodologie, en centrant son attention sur un objet circonscrit. Toute composante du monde social est susceptible d'être étudiée par diverses disciplines et, par exemple, l'entreprise étudiée par l'économiste n'est pas le même « objet » que l'entreprise du sociologue, du politiste, du psychologue social, etc. Les disciplines sont caractérisées par le point de vue qu'elles adoptent sur le monde, par les problématiques spécifiques qu'elles mobilisent, par les concepts et les méthodologies qu'elles mettent en œuvre, par les connaissances cumulatives qu'elles développent.

Il convient donc de permettre aux élèves de bien comprendre et de maîtriser « les outils conceptuels et analytiques propres à chaque discipline » avant de pouvoir croiser les regards sur un certain nombre d'objets d'étude communs et sans pour autant s'interdire de faire parfois référence à d'autres disciplines.

## 3. Les apprentissages des élèves

L'approche scientifique, le primat accordé aux outils conceptuels et analytiques, permettent de circonscrire le

programme et d'adopter une démarche de complexification progressive sur l'ensemble du cycle terminal. Ces objectifs d'apprentissage ambitieux ne peuvent être atteints que grâce à des démarches pédagogiques et didactiques qui engagent les élèves dans une authentique activité intellectuelle. Il faut pour cela donner du sens aux apprentissages en montrant comment les concepts et les outils permettent d'interpréter des situations concrètes. Il semble donc souhaitable de procéder, pour chaque question traitée, en deux temps : un temps de sensibilisation permettant de susciter la curiosité des élèves ; un temps d'analyse permettant de montrer comment la mobilisation de notions, outils et modes de raisonnement spécifiques à la discipline concernée permet d'accéder à une meilleure compréhension des phénomènes étudiés et d'apporter une réponse rigoureuse à la question.

On pourra ainsi, chaque fois que possible :

- partir d'énigmes, paradoxes, interrogations susceptibles de susciter la curiosité des élèves, en prenant appui, si nécessaire, sur des supports variés (jeux, comptes rendus d'enquêtes, documents iconographiques et audiovisuels, tableaux statistiques, graphiques, monographies, etc.) ;
  - les amener à se poser des questions précises et à formuler, sur cette base, des hypothèses visant à résoudre le problème identifié ;
  - leur proposer ensuite de mener des investigations (recherches documentaires, enquêtes, exercices, analyses de données statistiques, etc.) susceptibles de tester les hypothèses formulées ;
  - enfin structurer les apprentissages réalisés afin de permettre aux élèves de se les approprier et de les mémoriser.
- Cette démarche prendra en compte les représentations des élèves pour les enrichir et les dépasser ; c'est ainsi que les outils conceptuels, les théories et les méthodes propres à chaque discipline peuvent prendre davantage de sens pour les élèves.

Il s'agit, en diversifiant les dispositifs pédagogiques, d'articuler étroitement la présentation des problèmes, l'appréhension des enjeux, la compréhension des savoirs, la rigueur et la précision dans la mise en œuvre des démarches et dans l'appropriation des notions, outils, modes de raisonnement.

Pour ce faire, la formation méthodologique des élèves se révèle très importante : la collecte et le traitement de l'information, l'analyse de données diverses, la rédaction de synthèses, la formulation de problématiques, la construction d'argumentations rigoureuses, constituent autant de savoir-faire et capacités à acquérir et à mettre au service de la maîtrise des connaissances produites par les sciences sociales. Le recours aux techniques de l'information et de la communication se révèle, dans ce cadre, particulièrement précieux.

Le programme de sciences économiques et sociales a été conçu dans le cadre d'une perspective d'ensemble du cycle terminal et dans une logique d'approfondissement progressif de la première à la terminale : en première, l'étude des concepts, outils, démarches et méthodes de chaque discipline a été privilégiée ; les objets communs susceptibles de mobiliser les regards croisés, déjà présents en classe de première, prendront toute leur place en terminale.

Dans le cadre du programme, les professeurs exerceront leur liberté pédagogique, en particulier :

- pour organiser leur progression de cours sur l'ensemble de l'année scolaire ;
- pour articuler séances de cours et séances de travaux dirigés ;
- pour adapter leurs méthodes de travail à leurs élèves.

En classe de première, en incluant les heures consacrées aux devoirs et à leurs corrigés, et en tenant compte des apprentissages à caractère méthodologique, le programme est conçu pour être traité en 170 heures environ (cours et travaux dirigés). Les indications horaires sont là pour signaler que les contenus sont nettement délimités et qu'il convient de respecter la répartition entre économie (90 heures), sociologie générale et sociologie politique (60 heures), regards croisés (20 heures). Les professeurs pourront choisir une répartition hebdomadaire entre les trois disciplines constitutives des sciences économiques et sociales, en consacrant par exemple 3 heures hebdomadaires à l'économie et 2 heures hebdomadaires à la sociologie et à la sociologie politique pendant 30 semaines et en étudiant les objets communs au moment qui leur semble opportun. Il est rappelé à ce propos qu'un programme ne constitue pas la programmation des activités des professeurs et des élèves. Le programme détermine ce que les élèves doivent avoir appris à la fin de l'année. Il appartient au professeur de choisir la progression adaptée à ses élèves : par exemple rien n'impose de traiter les regards croisés en fin d'année, ils peuvent être rapprochés dans le temps de l'étude des thèmes correspondants de sciences économiques et de sociologie.

## Démarches, savoirs et savoir-faire généraux pour le cycle terminal

**Les professeurs pourront, dans le cadre de leur liberté pédagogique, présenter la démarche, les modes de raisonnement et les principaux concepts de chacune des trois disciplines à propos de l'un ou l'autre des thèmes étudiés au cours du cycle terminal.**

La démarche de l'économiste

On montrera que l'analyse économique n'est pas définie par un ensemble d'objets mais par le type de questions qu'elle soulève et par les approches et les méthodes qu'elle utilise pour y répondre, tant au niveau de l'acteur individuel (individu, entreprise) qu'au niveau de la société et des choix collectifs. On mettra l'accent sur le raisonnement coût-bénéfice qui est au coeur de l'analyse économique, et sur la nécessité des choix, dans le présent et dans le temps, que l'on s'intéresse aux choix des acteurs individuels ou aux choix collectifs. On insistera sur le caractère extensif de la notion de rationalité qui sous-tend le raisonnement économique, en évoquant la diversité des motivations et donc des satisfactions, ce qui interdit de juger, de l'extérieur, de la rationalité des actions observées. On montrera qu'elle n'exclut pas les déséquilibres, notamment macroéconomiques, et que la répartition des revenus et des richesses résulte de l'interaction entre le fonctionnement des institutions marchandes et l'action des pouvoirs publics. Les analyses micro et macroéconomiques permettront d'initier les élèves à la pluralité des approches et à la démarche de modélisation, puis de validation-infirmité des hypothèses, en s'appuyant sur des tableaux de données statistiques, des séries de graphiques, et en menant des comparaisons internationales.

- **Notions** : rareté, choix individuels et collectifs, incitations et contraintes, coût d'opportunité, modèle.

La démarche du sociologue

On mettra en évidence les apports de la sociologie par rapport à la connaissance intuitive du monde social en confrontant les représentations véhiculées par le sens commun et les résultats établis par les enquêtes sociologiques. On montrera comment le regard sociologique - entre engagement et distanciation - permet d'objectiver les pratiques sociales et d'expliquer des phénomènes sociaux a priori énigmatiques ou paradoxaux. On distinguera soigneusement l'existence d'un problème social de la construction d'un problème sociologique. On initiera les élèves au raisonnement sociologique en montrant qu'il prend en compte à la fois le poids des déterminismes sociaux et le jeu des acteurs. On familiarisera les élèves avec différentes formes d'enquêtes sociologiques (observation ethnographique ou participante, entretiens, enquêtes par questionnaire) et on leur montrera l'intérêt de combiner méthodes quantitatives et méthodes qualitatives.

- **Notions** : opinion, prénotion, objectivation, fait social, action sociale.

La démarche du politiste

On initiera les élèves au mode de raisonnement de la sociologie politique (rupture avec le sens commun, vigilance épistémologique, méthodologie quantitative et qualitative, etc.). Une attention particulière sera accordée à la question du repérage, tant historique qu'institutionnel, du « politique ». On évitera de donner une définition arbitraire du mot « politique » pour tirer parti de l'élasticité sémantique du terme. Enfin, on présentera trois catégories fondamentales de l'analyse politique en insistant d'abord sur les spécificités de la relation de pouvoir politique (territorialisation, monopole de la violence, institutionnalisation bureaucratique) pour aborder ensuite la question de la domination et de sa légitimation. Un regard comparatif, dans le temps comme dans l'espace, permettra de rendre attractive cette présentation.

- **Notions** : la/le politique, pouvoir, domination, légitimation.

## Programme

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
Science économique (Durée indicative : 90 heures)		
<b>1. Les grandes questions que se posent les économistes</b>		
<b>1.1 Dans un monde aux ressources limitées, comment faire des choix ?</b>	Utilité, contrainte budgétaire, prix relatif	À partir d'exemples simples (choix de forfaits téléphoniques, formule « à volonté » dans la restauration, utilité de l'eau dans divers environnements, etc.), on introduira les notions de rareté et d'utilité marginale, en insistant sur la subjectivité des goûts. On s'appuiera sur une représentation graphique simple de la contrainte budgétaire pour caractériser les principaux déterminants des choix, sans évoquer les courbes d'indifférence. Il s'agit d'illustrer la démarche de l'économiste qui modélise des situations dans lesquelles les individus sont confrontés à la nécessité de faire des choix de consommation ou d'usage de leur temps (par exemple).
<b>1.2 Que produit-on et comment le mesure-t-on ?</b>	Production marchande et non marchande, valeur ajoutée	On sensibilisera les élèves à la diversité des modes de production des biens et services et de leur mise à la disposition des consommateurs. On s'intéressera aux problèmes posés par la mesure de la valeur ajoutée.

<b>1.3 Comment répartir les revenus et la richesse ?</b>	Salaire, profit, revenus de transfert	La production engendre des revenus qui sont répartis entre les agents qui y contribuent par leur travail ou leur apport en capital. On introduira la distinction entre cette répartition primaire des revenus et la répartition secondaire qui résulte des effets de la redistribution.
<b>1.4 Quels sont les grands équilibres macroéconomiques ?</b>	Équilibre emplois/ressources	La mesure et l'analyse de l'activité d'une économie nationale et de ses principales composantes seront présentées simplement. On présentera l'équilibre emplois-ressources, en économie ouverte, et on pourra évoquer les sources de possibles déséquilibres.

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
--------	---------	-----------------------------

## 2. La production dans l'entreprise

<b>2.1 Comment l'entreprise produit-elle ?</b>	Facteurs de production, coûts (total, moyen et marginal), recettes (totale, moyenne, marginale), productivité, loi des rendements décroissants	Après avoir présenté la diversité des entreprises, on montrera que les choix du producteur portent à la fois sur la combinaison des facteurs de production et sur le volume de la production. On introduira les notions clés de l'analyse de la production de l'entreprise, notamment la loi des rendements décroissants. On montrera l'utilité pour l'entreprise d'instruments de suivi de son activité et de ses résultats en présentant une structure simplifiée du compte de résultat et du bilan.
--	--	--

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
--------	---------	-----------------------------

## 3. La coordination par le marché

<b>3.1 Qu'est-ce qu'un marché ?</b>	Institutions marchandes, droits de propriété	On présentera la diversité des marchés concrets (depuis les foires du Moyen Âge jusqu'aux achats en ligne ; les marchés des biens, des services, des actifs, du travail, etc.). On montrera que le fonctionnement des marchés nécessite des règles de droit, qui déterminent notamment qui possède quoi, et ce qui peut être ou non échangé. On montrera que le marché suppose notamment l'existence d'institutions et de conventions (par exemple, marchandage, achat à l'unité ou en nombre, enchères, etc.). On expliquera en quoi les droits de propriété (y compris les droits d'auteur, brevets, marques, etc.) sont au fondement de l'échange. On s'interrogera sur les limites de l'échange marchand (existence de commerces illicites, brevetabilité du vivant, interdiction du commerce d'organes, etc.).
<b>3.2 Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ?</b>	Offre et demande, prix et quantité d'équilibre, preneur de prix, surplus, gains à l'échange, allocation des ressources	On s'attachera à mettre en évidence les déterminants des comportements des agents, offreurs et demandeurs, puis on procédera à la construction des courbes d'offre et de demande et à l'analyse de la formation de l'équilibre sur un marché de type concurrentiel. La modification des conditions d'offre ou de demande permettra de montrer comment s'ajustent, dans le temps, prix et quantités d'équilibre. On étudiera les réactions de l'acheteur aux changements des incitations (augmentation du prix du tabac, de la fiscalité sur les carburants, prime à la casse sur le marché de l'automobile, etc.). L'étude de la notion de surplus et de son partage entre acheteurs et vendeurs permettra d'illustrer graphiquement les gains de l'échange. On fera apparaître l'existence de situations de rationnement lorsque le prix est fixé, quelle qu'en soit la raison, à un autre niveau que celui qui équilibre le marché (files d'attente, réglementation des loyers, pénuries de places pour des rencontres sportives ou les spectacles, etc.).
<b>3.3. Comment les marchés</b>	Pouvoir de marché,	On soulignera le caractère très particulier du marché concurrentiel et on introduira la notion de structures de marché. Sans aucun recours à la formalisation et à l'aide

<b>imparfaitement concurrentiels fonctionnent-ils ?</b>	oligopole, monopole	d'exemples (monopole dans le domaine de l'électricité ou du transport, situations de concurrence monopolistique engendrées par l'innovation ou la différenciation des produits, oligopoles dans les domaines de l'automobile, des composants électroniques, etc.), on montrera que les vendeurs mettent en œuvre des stratégies susceptibles de renforcer leur pouvoir de marché (positionnement et marketing des produits, ententes entre vendeurs, guerres de prix, création de demande captive, etc.). On pourra s'interroger sur les conditions favorisant ces structures non concurrentielles et sur le rôle des pouvoirs publics dans la régulation de la concurrence.
<b>3.4 Quelles sont les principales défaillances du marché ?</b>	Asymétries d'information, externalités, biens collectifs	On montrera qu'en situation d'information asymétrique, on constate l'existence d'équilibres avec rationnement voire l'absence de marché (marché des voitures d'occasion, marchés des professionnels de santé et des avocats, marché de l'assurance, etc.). Les diverses manières de produire et de diffuser de l'information - labellisation, publicité, comparateurs de prix, magazines de consommateurs, etc. - pourront être évoquées, de même que la réglementation publique sur l'information. En s'appuyant sur des exemples, on montrera aussi que les marchés peuvent être défaillants dans le domaine de l'allocation des ressources en présence de biens collectifs ou d'externalités (pollution, éclairage public, pollinisation par les abeilles, etc.).

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
<b>4. La monnaie et le financement</b>		
<b>4.1 À quoi sert la monnaie ?</b>	Fonctions de la monnaie, formes de la monnaie	Par contraste avec des situations d'échange non monétisé, on mettra en évidence les avantages de la monnaie et les fonctions qu'elle remplit. On évoquera les formes qu'elle revêt et on expliquera (en prenant comme exemple le paiement par carte bancaire) comment fonctionnent les systèmes de paiement dématérialisés dans les économies contemporaines.
<b>4.2 Comment l'activité économique est-elle financée ?</b>	Autofinancement, financement direct/indirect, taux d'intérêt, risque de crédit	Les choix de financement des agents économiques seront présentés de manière élémentaire. On montrera que le taux d'intérêt est à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur et qu'il varie en fonction du risque associé au crédit. On pourra illustrer ce mécanisme à partir de l'exemple des crises des dettes publiques. On distinguera le financement intermédié et le financement direct. Dans la procédure de financement par appel au marché, on présentera les grandes catégories de titres émis et échangés (actions, obligations) ainsi que leur mode de rémunération (dividende, intérêt).
<b>4.3 Qui crée la monnaie ?</b>	Masse monétaire, marché monétaire, banque centrale, prêteur en dernier ressort	On présentera, à l'aide d'exemples simples, le processus de création monétaire par les banques commerciales (« les crédits font les dépôts »). On montrera le rôle central du marché monétaire. On pourra citer les autres sources de la création monétaire (créances sur le Trésor et devises). Pour ce faire, on définira la banque centrale comme la « banque des banques » et on montrera l'importance de son rôle pour assurer la liquidité (notamment lors des crises de confiance) et préserver le pouvoir d'achat de la monnaie.
<b>5. Régulations et déséquilibres macroéconomiques</b>		
<b>5.1 Pourquoi la puissance publique intervient-elle dans la régulation des économies contemporaines ?</b>	Fonctions économiques de l'État (allocation, répartition, stabilisation)	En faisant référence aux défaillances de marché étudiées précédemment et à la possibilité de déséquilibres macroéconomiques, on étudiera les fonctions de régulation économique de la puissance publique en insistant sur l'importance du cadre réglementaire dans lequel s'exercent les activités économiques. On présentera brièvement les principaux niveaux d'intervention (notamment européen, national et local).
<b>5.2 Comment le budget de l'État</b>	Prélèvements obligatoires,	On décrira la structure du budget de l'État et de l'ensemble des administrations publiques, en donnant des ordres de grandeur. On insistera

<b>permet-il d'agir sur l'économie ?</b>	dépenses publiques, déficit public, dette publique	sur les notions de production non marchande et de prélèvements obligatoires. On montrera, à l'aide d'exemples (fiscalité écologique, crédit d'impôt pour les aides à domicile ou pour les dons aux associations, etc.) qu'en changeant les prix relatifs ou les rémunérations nettes, les impôts et taxes modifient les incitations des agents.
<b>5.3 Quelles politiques conjoncturelles ?</b>	Demande globale, inflation, chômage, déséquilibre extérieur, politique budgétaire, politique monétaire	On présentera les principaux déséquilibres macroéconomiques et leurs instruments de mesure. On montrera comment ils sont liés à la dynamique de la demande globale. En s'appuyant sur les développements du point 5.2, on montrera comment les pouvoirs publics peuvent utiliser la politique budgétaire pour agir sur les déséquilibres. En se référant au point 4.3, on présentera également les moyens d'action des banques centrales (notamment la Banque centrale européenne) et leur rôle dans la régulation conjoncturelle de l'activité économique.

Sociologie générale et sociologie politique (Durée indicative : 60 heures)

### 1. Les processus de socialisation et la construction des identités sociales

<b>1.1 Comment la socialisation de l'enfant s'effectue-t-elle ?</b>	Normes, valeurs, rôles, socialisation différentielle	On étudiera les processus par lesquels l'enfant construit sa personnalité par l'intériorisation / incorporation de manières de penser et d'agir socialement situées. On s'interrogera sur les effets possiblement contradictoires de l'action des différentes instances de socialisation (famille, école, groupe des pairs, média). On mettra aussi en évidence les variations des processus de socialisation en fonction des milieux sociaux et du genre, en insistant plus particulièrement sur la construction sociale des rôles associés au sexe.
<b>1.2 De la socialisation de l'enfant à la socialisation de l'adulte : continuité ou ruptures ?</b>	Socialisation primaire / secondaire, socialisation anticipatrice	On se demandera en quoi le processus de socialisation secondaire (conjugale, professionnelle, etc.) est lié aux conditions et aux effets de la socialisation primaire. On montrera également que la socialisation, aux différents âges de la vie, fait se succéder des phases de transition et des processus de restructuration de l'identité sociale.

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
--------	---------	-----------------------------

### 2. Groupes et réseaux sociaux

<b>2.1 Comment les individus s'associent-ils pour constituer des groupes sociaux ?</b>	Groupes primaire / secondaire, groupes d'appartenance / de référence	On distinguera les groupes sociaux, caractérisés par l'existence d'interactions (directes ou indirectes) entre leurs membres et la conscience d'une appartenance commune (familles, collectifs de travail, associations, etc.), des catégories statistiques (PCS, groupes d'âge, etc.). On montrera que les groupes sociaux se différencient en fonction de leur taille, de leur rôle, de leur mode de fonctionnement et de leur degré de cohésion. On évoquera les situations où les individus prennent comme référence un autre groupe que celui auquel ils appartiennent.
<b>2.2 Comment les réseaux sociaux fonctionnent-ils ?</b>	Capital social, sociabilité	On montrera que les réseaux sociaux constituent une forme spécifique de coordination entre acteurs et de sociabilité (réseaux internet, associations d'anciens élèves, etc.). On pourra présenter quelques exemples très simples de structuration de réseaux sans entrer dans la théorie des graphes. On s'intéressera surtout au rôle des réseaux en matière de recherche d'emploi en discutant plus particulièrement la thèse de « la force des liens faibles ».

### 3. Contrôle social et déviance

<b>3.1 Comment le contrôle social s'exerce-t-il</b>	Contrôle social formel/ informel,	On s'interrogera sur l'évolution des formes du contrôle social dans les sociétés modernes et sur leurs effets. On montrera qu'au fur et à mesure que les relations sociales deviennent plus impersonnelles, le contrôle social par des instances
---	-----------------------------------	--

<b>aujourd'hui ?</b>	stigmatisation	spécialisées tend à prédominer sur le contrôle informel exercé par les groupes primaires. On pourra s'interroger également sur les effets produits par le recours à des formes de contrôle social prenant appui sur les ressources des nouvelles technologies.
<b>3.2 Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?</b>	Déviance, anomie	On définira la déviance comme une transgression des normes et on montrera qu'elle peut revêtir des formes variées selon les sociétés et, en leur sein, selon les groupes sociaux. On analysera la déviance comme le produit d'une suite d'interactions sociales qui aboutissent à « étiqueter » certains comportements comme déviants et, en tant que tels, à les sanctionner. On montrera que les comportements déviants peuvent aussi s'expliquer par des situations d'anomie.
<b>3.3 Comment mesurer le niveau de la délinquance ?</b>	Chiffre noir de la délinquance, enquête de victimation	On précisera que la délinquance n'est qu'une forme particulière de déviance : celle qui fait l'objet d'une sanction pénale. On s'intéressera aux modes de construction des statistiques produites par la police et la justice. On confrontera ces données avec celles que révèlent les enquêtes de victimation.

#### 4. Ordre politique et légitimation

<b>4.1 Pourquoi un ordre politique ?</b>	État, État-nation, souveraineté	On mettra en évidence l'avènement d'un ordre politique distinct des ordres économiques, sociaux et culturels. On pourra prendre l'exemple de l'évolution de l'État dans le monde occidental. On apprendra aux élèves à distinguer la construction étatique et la construction nationale.
<b>4.2 Quelles sont les formes institutionnelles de l'ordre politique ?</b>	État de droit, État unitaire / fédéral, démocratie représentative / participative	On familiarisera les élèves au vocabulaire juridique et politique qui permet de distinguer les formes étatiques et de préciser le contexte institutionnel dans lequel elles se sont développées. À partir d'exemples contemporains, on sensibilisera aussi les élèves à l'émergence de nouvelles formes de participation politique et de légitimation démocratique.

#### Regards croisés (20 h)

##### Entreprise, institution, organisation

<b>Comment les rapports sociaux s'organisent-ils au sein de l'entreprise ?</b>	Hiérarchie, coopération, conflit	On montrera comment l'entreprise constitue un mode de coordination des actions par la hiérarchie. On mettra aussi en évidence comment coopération et conflits s'entremêlent dans la production de l'action collective. On mobilisera pour cela les apports de la science économique (économie de la firme) et de la sociologie (mobilisation et logiques d'acteurs).
--	----------------------------------	--

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
<b>Action publique et régulation</b>		
<b>Comment l'État-providence contribue-t-il à la cohésion sociale ?</b>	Solidarité, désaffiliation, disqualification sociale	On montrera comment l'État social contribue, à travers la définition de droits sociaux et la mobilisation d'instruments divers, à favoriser la cohésion sociale en luttant contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations.
<b>Comment un phénomène social devient-il un problème public ?</b>	Agenda politique, action publique	On présentera une première approche de la construction des politiques publiques par l'interaction de divers acteurs (lutte contre l'échec scolaire, l'illettrisme, le tabagisme, la délinquance routière, etc.). On montrera comment la définition des problèmes publics et leur inscription à l'agenda politique sont un enjeu de conflit et un objet de coopération.

#### Savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques

L'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de première doit conduire à la maîtrise de savoir-faire quantitatifs, ce qui implique à la fois calcul et lecture (c'est-à-dire interprétation) des résultats. Les calculs ne sont

jamais demandés pour eux-mêmes, mais pour exploiter des documents statistiques travaillés en classe ou pour présenter sous forme graphique une modélisation simple des comportements économiques, sociaux ou politiques.

- Calculs de proportion et de pourcentages de répartition
- Moyenne arithmétique simple et pondérée, médiane
- Lecture de représentations graphiques : diagrammes de répartition, représentation des séries chronologiques
- Mesures de variation : coefficient multiplicateur, taux de variation, indice simple
- Lecture de tableaux à double entrée
- Évolution en valeur et en volume
- Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements
- Notion d'élasticité comme rapport d'accroissements relatifs. Notions d'élasticité-prix de la demande et de l'offre, d'élasticité-revenu de la demande

## Annexe 2

### Programmes de l'enseignement spécifique de sciences économiques et sociales et des enseignements de spécialité économie approfondie et sciences sociales et politiques Classe terminale de la série économique et sociale

#### Enseignement spécifique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des grandes orientations fixées pour le cycle terminal dans le préambule rédigé pour le programme de la classe de première auquel on se reportera. Il est présenté en trois colonnes : la première colonne décline chaque thème sous forme de questions ; les indications complémentaires explicitent et délimitent le contenu de chacune d'entre elles ; les notions figurant en colonne centrale, de même que les « acquis de première » rappelés en colonne 3, sont les notions indispensables pour traiter chaque question.

Les épreuves du baccalauréat portent sur l'intégralité du programme tel qu'il figure ci-dessous ; les indications complémentaires bornent ce qui est exigible.

#### Science économique (durée indicative : 80 heures)

##### 1. Croissance, fluctuations et crises

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>1.1 Quelles sont les sources de la croissance économique ?</b>	PIB, IDH, investissement, progrès technique, croissance endogène, productivité globale des facteurs, facteur travail, facteur capital.	En s'appuyant sur le programme de première, on s'interrogera sur l'intérêt et les limites du PIB. L'étude de séries longues permettra de procéder à des comparaisons internationales. À partir d'une présentation simple de la fonction de production, on exposera la manière dont la théorie économique analyse le processus de croissance. On fera le lien entre la productivité globale des facteurs et le progrès technique et on introduira la notion de croissance endogène en montrant que l'accumulation du capital, sous ses différentes formes participe à l'entretien de la croissance. On mettra l'accent sur le rôle des institutions et des droits de propriété. <b>Acquis de première</b> : facteurs de production, production marchande et non marchande, valeur ajoutée, productivité, institutions, droits de propriété, externalités.
<b>1.2 Comment expliquer l'instabilité de la croissance ?</b>	Fluctuations économiques, crise économique, désinflation, dépression, déflation.	L'observation des fluctuations économiques permettra de mettre l'accent sur la variabilité de la croissance et sur l'existence de périodes de crise. On présentera les idées directrices des principaux schémas explicatifs des fluctuations (chocs d'offre et de demande, cycle du crédit), en insistant notamment sur les liens avec la demande globale. On

		analysera les mécanismes cumulatifs susceptibles d'engendrer déflation et dépression économique et leurs conséquences sur le chômage de masse. <b>Acquis de première</b> : inflation, chômage, demande globale.
--	--	--

## 2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>2.1 Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?</b>	Avantage comparatif, dotation factorielle, libre-échange et protectionnisme, commerce intra-firme, compétitivité prix et hors prix, délocalisation, externalisation, firmes multinationales, spécialisation.	En partant d'une présentation stylisée des évolutions du commerce mondial et en faisant référence à la notion d'avantage comparatif, on s'interrogera sur les déterminants des échanges internationaux de biens et services et de la spécialisation. On analysera les avantages et les inconvénients des échanges internationaux pour les producteurs comme pour les consommateurs. On présentera à cette occasion les fondements des politiques protectionnistes et on en montrera les risques. On s'interrogera sur les effets d'une variation des taux de change sur l'économie des pays concernés. En s'appuyant sur des données concernant le commerce intra-firme et sur des exemples d'entreprises multinationales, on abordera la mondialisation de la production. On analysera les choix de localisation des entreprises et leurs stratégies d'internationalisation. On étudiera à cette occasion les principaux déterminants de la division internationale du travail, en insistant sur le rôle des coûts et la recherche d'une compétitivité hors prix. <b>Acquis de première</b> : gains à l'échange.
<b>2.2 Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?</b>	Euro, union économique et monétaire.	Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies. On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres. On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne. <b>Acquis de première</b> : banque centrale, politique budgétaire, politique monétaire, politique conjoncturelle.

## 3. Économie du développement durable

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>3.1 La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?</b>	Capital naturel, physique, humain, institutionnel, biens communs, soutenabilité, réglementation, taxation, marché de quotas d'émission.	On expliquera pourquoi l'analyse économique du développement durable, qui se fonde sur la préservation des possibilités de développement pour les générations futures, s'intéresse au niveau et à l'évolution des stocks de chaque type de capital (accumulation et destruction) ainsi qu'à la question décisive du degré de substitution entre ces différents capitaux. On évoquera, à l'aide d'exemples, les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique (épuisement des ressources énergétiques et des réserves halieutiques, déforestation, augmentation de la concentration

des gaz à effet de serre, etc.).  
L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. En lien avec le programme de première sur les marchés et leurs défaillances, on montrera la complémentarité des trois types d'instruments que sont la réglementation, la taxation, les marchés de quotas d'émission.  
Acquis de première : externalités, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché.

**Sociologie (durée indicative : 50 heures)**

**1. Classes, stratification et mobilité sociales**

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>1.1 Comment analyser la structure sociale ?</b>	Inégalités économiques, inégalités sociales, classes sociales, groupes de statut, catégories socioprofessionnelles.	On mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On présentera les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique (Marx, Weber) ainsi que leurs prolongements contemporains et on s'interrogera sur leur pertinence pour rendre compte de la dynamique de la structuration sociale. On mettra en évidence la multiplicité des critères de différenciation sociale dans les sociétés post-industrielles (statut professionnel, âge, sexe, style de vie). Acquis de première : salaire, revenu, profit, revenus de transfert, groupe social.
<b>1.2 Comment rendre compte de la mobilité sociale ?</b>	Mobilité intergénérationnelle/intra-générationnelle, mobilité observée, fluidité sociale, déclassement, capital culturel, paradoxe d'Anderson.	Après avoir distingué la mobilité sociale intergénérationnelle d'autres formes de mobilité (géographique, professionnelle), on se posera le problème de sa mesure à partir de l'étude des tables de mobilité sociale dont on soulignera à la fois l'intérêt et les limites. On distinguera la mobilité observée et la fluidité sociale et on mettra en évidence l'existence de flux de mobilité verticale (ascendante et descendante) et horizontale. On étudiera différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille. <b>Acquis de première</b> : groupe d'appartenance, groupe de référence, socialisation anticipatrice, capital social.

**2. Intégration, conflit, changement social**

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>2.1 Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?</b>	Solidarité mécanique / organique, cohésion sociale.	Après avoir présenté l'évolution des formes de solidarité selon Durkheim, on montrera que les liens nouveaux liés à la complémentarité des fonctions sociales n'ont pas fait pour autant disparaître ceux qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes. On traitera plus particulièrement de l'évolution du rôle des instances d'intégration (famille, école, travail) dans les sociétés contemporaines et on se demandera si cette évolution ne remet pas en cause l'intégration sociale. <b>Acquis de première</b> : socialisation, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux.

<p><b>2.2 La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ?</b></p>	<p>Conflits sociaux, mouvements sociaux, régulation des conflits, syndicat.</p>	<p>On montrera que les conflits peuvent être appréhendés à partir de grilles de lecture contrastées : comme pathologie de l'intégration ou comme facteur de cohésion ; comme moteur du changement social ou comme résistance au changement. On s'intéressera plus particulièrement aux mutations des conflits du travail et des conflits sociétaux en mettant en évidence la diversité des acteurs, des enjeux, des formes et des finalités de l'action collective. <b>Acquis de première</b> : conflit.</p>
--	---	--

Regards croisés (durée indicative : 40 heures)

1. Justice sociale et inégalités

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<p><b>1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?</b></p>	<p>Égalité, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.</p>	<p>On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers. <b>Acquis de première</b> : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.</p>

2. Travail, emploi, chômage

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<p><b>2.1 Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi ?</b></p>	<p>Taux de salaire réel, salaire d'efficience, salaire minimum, contrat de travail, conventions collectives, partenaires sociaux, segmentation du marché du travail.</p>	<p>En se limitant à une présentation graphique simple et en insistant sur les déterminants de l'offre et de la demande, on expliquera l'analyse néo-classique du fonctionnement du marché du travail. Pour rendre compte de la spécificité de la relation salariale, on montrera l'intérêt de relâcher les hypothèses du modèle de base en introduisant principalement les hypothèses d'hétérogénéité du facteur travail et d'asymétrie d'information. À partir de quelques exemples, on montrera que le taux de salaire dépend également du résultat de négociations salariales et de l'intervention de l'État. <b>Acquis de première</b> : salaire, marché, productivité, offre et demande, prix et quantité d'équilibre, asymétries d'information.</p>
<p><b>2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?</b></p>	<p>Flexibilité du marché du travail, taux de chômage, taux d'emploi, qualification, demande anticipée, salariat, précarité, pauvreté.</p>	<p>Afin de montrer que la diversité des formes et des analyses du chômage explique la pluralité des politiques, on analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage. On soulignera que les politiques de l'emploi sont aussi fondées sur la prise en compte du rôle du travail et de l'emploi</p>

dans l'intégration sociale. On se demandera en quoi ce lien entre travail et intégration sociale est fragilisé par certaines évolutions de l'emploi.

**Acquis de première** : chômage, productivité, demande globale, politique monétaire, politique budgétaire, rationnement.

### Savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques

L'enseignement des sciences économiques et sociales doit conduire à la maîtrise de savoir-faire quantitatifs, qui ne sont pas exigés pour eux-mêmes mais pour exploiter des documents statistiques ou pour présenter sous forme graphique une modélisation simple des comportements économiques ou sociaux.

#### Calcul, lecture, interprétation

- Proportions, pourcentages de répartition (y compris leur utilisation pour transformer une table de mobilité en tables de destinée et de recrutement)
- Moyenne arithmétique simple et pondérée
- Évolutions en valeur et en volume
- Propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner
- Élasticité comme rapport d'accroissements relatifs
- Écarts et rapports interquantiles
- Mesures de variation : coefficient multiplicateur, taux de variation, indices simples et pondérés

#### Lecture et interprétation

- Corrélation et causalité
- Tableaux à double entrée
- Taux de croissance moyen
- Médiane, écart-type
- Élasticité prix de la demande et de l'offre, élasticité revenu de la demande
- Représentations graphiques : courbes de Lorenz, histogrammes, diagrammes de répartition, représentation des séries chronologiques, y compris les graphiques semi-logarithmiques
- Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements

### Enseignement de spécialité - sciences sociales et politiques

#### Préambule

Cet enseignement de spécialisation doit permettre aux élèves de se familiariser avec les apports des sciences sociales et politiques à la réflexion informée et critique sur l'évolution de la vie politique contemporaine en France et en Europe. S'inscrivant dans le prolongement de l'enseignement de la classe de première et en complément avec le programme spécifique de la classe terminale, ce programme de spécialisation est basé principalement sur les acquis de la science politique. Ouverte à l'influence d'autres modes de raisonnement des sciences sociales (l'histoire et la sociologie notamment), la science politique constitue une discipline propice à un enseignement de spécialisation susceptible d'aborder scientifiquement les questionnements contemporains. Cet enseignement suppose l'apprentissage des savoir-faire nécessaires à un travail sur les documents et données empiriques disponibles. Les épreuves du baccalauréat portent sur l'intégralité du programme tel qu'il figure ci-dessous ; les indications complémentaires bornent ce qui est exigible.

#### 1. Le système politique démocratique

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>1.1 Quelles sont les composantes institutionnelles des régimes politiques démocratiques ?</b>	Régime parlementaire, régime semi-présidentiel, régime présidentiel.	Largement ouvert à des illustrations historiques et comparées, ce thème sensibilisera les élèves à la diversité des solutions constitutionnelles mises en œuvre dans les démocraties occidentales pour séparer le pouvoir exécutif du pouvoir législatif. <b>Acquis de première</b> : État de droit.
<b>1.2 Comment s'organise</b>	Pluralisme politique, modes	Centré sur le gouvernement représentatif, ce point

<b>la compétition politique en démocratie ?</b>	de scrutin, parité, démocratie délibérative.	permettra d'étudier les enjeux socio-politiques de la compétition électorale contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la place des organisations partisanes et aux effets des modes de scrutin (majoritaire, proportionnel notamment) sur la sélection des gouvernants. On identifiera les biais liés au genre et la difficulté particulière rencontrée pour assurer une représentation équitable des deux sexes en politique. On s'interrogera sur les évolutions de la vie démocratique contemporaine en Europe et notamment les places respectives de la démocratie représentative et d'autres figures de la démocratie (participative, délibérative). <b>Acquis de première</b> : démocratie représentative, démocratie participative.
<b>1.3 Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?</b>	Mobilisation électorale, société civile organisée, groupe d'intérêt.	On étudiera la contribution des partis politiques à la mobilisation des électeurs et à la politisation de ces derniers. On évoquera, à partir d'exemples historiques ou comparés, la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt) au fonctionnement des démocraties actuelles (coopération, contestation et influence).

## 2. La participation politique

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>2.1 Quelle est l'influence de la culture politique sur les attitudes politiques ?</b>	Culture politique, socialisation politique, comportements politiques.	On montrera que les attitudes politiques reflètent souvent des cultures politiques particulières mais aussi des modes de socialisation (primaire comme secondaire) spécifiques. La question de l'identification partisane et celle du clivage gauche/droite fourniront des illustrations simples de ces processus de formation des dispositions politiques. <b>Acquis de première</b> : socialisation primaire, socialisation secondaire.
<b>2.2 Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?</b>	Répertoires d'action politique.	Tout en insistant sur l'importance de l'acte électorale et de son rituel, on proposera une conception ouverte de la notion de répertoire d'action politique ne se résumant pas à la pratique régulière du vote. On présentera notamment les dimensions individuelles comme collectives de l'action de protestation politique. L'évolution des répertoires d'action politique sera appréciée tant dans le temps long des transformations de l'ordre politique démocratique que dans le temps court de la conjoncture politique.
<b>2.3. Comment expliquer le comportement électoral ?</b>	Participation et abstention électorale, variables lourdes du comportement électoral, vote sur enjeu.	On analysera l'évolution des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et/ou d'abstention et leurs déterminants sociaux et politiques. Les principaux résultats de la sociologie de l'orientation électorale seront présentés (poids de la variable religieuse, vote de classe, etc.). L'évocation de l'émergence d'un vote sur enjeu, influencé par les conjonctures politiques (campagnes électorales notamment), permettra de prendre la mesure de la volatilité électorale. La question de l'articulation entre

médias, communication et vie politique sera également abordée afin de comprendre son éventuel impact sur les attitudes politiques (pratiques et opinions).

### 3. L'ordre politique européen

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
<b>3.1 Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?</b>	Principe de subsidiarité, gouvernance multi-niveaux.	On présentera les caractéristiques institutionnelles (Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen) et politiques de l'Union européenne. À partir de quelques exemples, on présentera les effets de la construction européenne sur la conduite de l'action publique. <b>Acquis de première</b> : action publique.

### Savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques

L'enseignement de sciences sociales et politiques doit conduire à la maîtrise de savoir-faire quantitatifs, qui ne sont pas exigés pour eux-mêmes mais pour exploiter des documents statistiques.

#### Calcul, lecture, interprétation

- Proportions, pourcentages de répartition
- Moyenne arithmétique simple et pondérée, médiane, écart-type
- Mesures de variation : coefficient multiplicateur, taux de variation, indices simples et pondérés
- Taux de participation électorale
- Taux de mobilisation électorale

#### Lecture et interprétation

- Tableaux à double entrée
- Représentations graphiques : histogrammes, diagrammes de répartition, représentation des séries chronologiques

### Enseignement de spécialité - économie approfondie

#### Préambule

Cet enseignement de spécialisation doit permettre aux élèves d'approfondir leur connaissance de l'analyse économique par l'étude de quelques grands enjeux contemporains qui correspondent à des mutations structurelles de l'économie mondiale (évolutions démographiques, transformations de l'État-providence, globalisation, stratégies d'entreprises). L'étude de ce programme est l'occasion de perfectionner la maîtrise des outils analytiques et des modes de raisonnement propres à la science économique. Cet enseignement suppose l'apprentissage des savoir-faire nécessaires à un travail sur les documents et les données empiriques disponibles.

Les épreuves du baccalauréat portent sur l'intégralité du programme tel qu'il figure ci-dessous ; les indications complémentaires bornent ce qui est exigible.

### 1. Économie et démographie

Thèmes et questionnement	Notions	Indications complémentaires
<b>1.1. Comment la dynamique démographique influe-t-elle sur la croissance économique ?</b>	Mouvement naturel, mouvement migratoire, population active, épargne, accumulation du capital, cycle de vie.	On présentera les grandes évolutions démographiques séculaires et on montrera, notamment à l'aide de comparaisons européennes, les différences dans les dynamiques démographiques nationales. En partant de la diversité des taux d'épargne des pays, on introduira la notion de cycle de vie, qui permet une représentation simple des choix individuels de consommation et d'épargne. On montrera qu'elle implique un lien entre l'évolution des structures démographiques (transition, vieillissement, etc.), l'accumulation patrimoniale et la croissance économique. <b>Acquis de première</b> : allocation des ressources.

<p><b>1.2. Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?</b></p>	<p>Répartition/capitalisation, taux de remplacement, ratio de dépendance, incitations pécuniaires, aléa moral, sélection adverse.</p>	<p>On s'appuiera sur les exemples des retraites et de la santé en privilégiant le cas de la France. On exposera les principes de base des deux grands types de régimes de retraite (répartition et capitalisation). On s'interrogera sur les choix possibles en matière de ressources de ces régimes, de taux de remplacement, de durée de cotisation. On montrera comment la gestion des systèmes de santé est confrontée à la question de l'articulation entre une régulation marchande et une régulation administrée : dans les deux cas se posent des problèmes d'incitation et d'asymétrie d'information (tarification à l'acte ou budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur, etc.).  <b>Acquis de première</b> : prélèvements obligatoires, production marchande et non marchande, asymétries d'information, revenus de transfert, solidarité, État-providence.</p>
--	---	---

2. Stratégies d'entreprises et politique de concurrence dans une économie globalisée

Thèmes et questionnement	Notions	Indications complémentaires
<p><b>2.1. Dans quelles circonstances les entreprises peuvent-elles exercer un pouvoir de marché ?</b></p>	<p>Monopole discriminant, barrière à l'entrée, faiseur de prix.</p>	<p>En faisant référence au programme de première, on rappellera la diversité des structures de marché et la notion de pouvoir de marché, qui permet aux entreprises d'élaborer des stratégies concurrentielles. On analysera la nature et la variété des barrières à l'entrée qui expliquent l'existence d'un pouvoir de marché et sa persistance. À l'aide d'exemples simples (tarification dans les transports, dans les télécommunications, etc.), on étudiera les stratégies de prix du monopole discriminant.  <b>Acquis de première</b> : oligopole, monopole, pouvoir de marché, preneur de prix, coût moyen/marginal, recette moyenne/marginale.</p>
<p><b>2.2 Quel est le rôle de la politique de la concurrence ?</b></p>	<p>Abus de position dominante, cartel de producteurs, marché pertinent.</p>	<p>En s'appuyant sur des exemples, on montrera que la politique de la concurrence s'exerce non seulement à l'égard des entreprises mais aussi en matière d'intervention publique. On soulignera que cette politique est source de débats quant à la place de l'État dans la production de services collectifs et dans la mise en œuvre de la politique industrielle. On présentera quelques cas dans lesquels les autorités de la concurrence, en France et à l'échelon européen, sont intervenues pour protéger les intérêts des consommateurs.  <b>Acquis de première</b> : fonctions économiques de l'État, marchés concurrentiels, marchés imparfaitement concurrentiels, pouvoir de marché.</p>

3. Instabilité financière et régulation

Thèmes et questionnement	Notions	Indications complémentaires
<p><b>3.1. Qu'est ce que la globalisation financière ?</b></p>	<p>Actifs financiers, devises, intermédiation financière.</p>	<p>On présentera les principaux marchés financiers (marchés des changes et marchés des capitaux) et le</p>

		<p>rôle économique de chacun d'entre eux. On identifiera les différents acteurs y réalisant des transactions (entreprises, investisseurs institutionnels, etc.). On insistera sur l'interdépendance des différents marchés et sur l'importance de l'information pour leur fonctionnement. On analysera le triple processus de désintermédiation, déréglementation et décloisonnement qui caractérise l'évolution des marchés des capitaux depuis les années 1990 et conduit à la constitution d'un marché mondial des capitaux.</p> <p><b>Acquis de première</b> : financement direct/indirect, taux d'intérêt.</p>
<p><b>3.2. Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?</b></p>	<p>Aléa moral, risque systémique, comportement mimétique, régulation.</p>	<p>On présentera les mécanismes susceptibles d'engendrer un choc systémique, en insistant particulièrement sur les déséquilibres macro-économiques, les anticipations mimétiques et l'aléa moral. L'exemple d'un marché permettra d'illustrer les problèmes posés par la volatilité des cours.</p> <p>On présentera quelques instruments de régulation des marchés financiers : réglementation prudentielle, contrôle des agents et activités soumis au risque de conflits d'intérêts (agences de notation, titrisation), mesures visant une plus grande transparence des marchés.</p> <p><b>Acquis de première</b> : asymétrie d'information, risque de crédit.</p>

### Savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques

L'enseignement d'économie approfondie doit conduire à la maîtrise de savoir-faire quantitatifs, qui ne sont pas exigés pour eux-mêmes mais pour exploiter des documents statistiques ou pour présenter sous forme graphique une modélisation simple des comportements économiques ou sociaux.

#### Calcul, lecture, interprétation

- Proportions, pourcentages de répartition
- Moyenne arithmétique simple et pondérée, médiane, écart-type
- Évolutions en valeur et en volume
- Propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner
- Élasticité comme rapport d'accroissements relatifs
- Mesures de variation : coefficient multiplicateur, taux de variation, indices simples et pondérés

#### Lecture et interprétation

- Corrélation et causalité
- Tableaux à double entrée
- Taux de croissance moyen
- Représentations graphiques : histogrammes, diagrammes de répartition, représentation des séries chronologiques, y compris les graphiques semi-logarithmiques
- Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements

## Enseignements primaire et secondaire

### Mention complémentaire

---

#### « Transporteur fluvial » : abrogation

NOR : MENE1309058A

arrêté du 5-4-2013 -J .O. du 18-4-2013

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'éducation, notamment D. 337-139 à D. 337-160 ; arrêté du 6-5-2003 ; avis de la Commission professionnelle consultative « transport, logistique, sécurité et autres services » du 21-1-2013

---

Article 1 - La dernière session de la mention complémentaire « transporteur fluvial » créée par l'arrêté du 6 juin 2003 aura lieu en 2016.

Article 2 - Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2017, à l'issue de laquelle l'arrêté du 6 juin 2003 susvisé est abrogé.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Paul Delahaye

## Enseignements primaire et secondaire Travaux personnels encadrés

### Classe de première des séries générales : liste des thèmes en vigueur pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015

NOR : MENE1310574N

note de service n° 2013-070 du 30-4-2013

MEN - DGESCO A3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

À compter de la rentrée 2013-2014, la liste des thèmes relative aux travaux personnels encadrés (TPE) en vigueur pour la classe de première des séries générales est la suivante :

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
<b>Thèmes communs</b>	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité
	Santé et bien-être	Santé et bien-être	Santé et bien-être
	<b>Individuel et collectif</b>	<b>Individuel et collectif</b>	<b>Individuel et collectif</b>
<b>Thèmes spécifiques</b>	La consommation	Héros et personnages	Avancées scientifiques et réalisations techniques
	Crise et progrès	Représentations et réalités	La mesure
	<b>L'argent</b>	<b>Lumière, lumières</b>	<b>Matière et forme</b>

Cette liste est valable pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Des fiches d'accompagnement proposant des pistes de travail et des axes de recherche sur chacun des thèmes seront mises à la disposition des enseignants sur le site Éduscol : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Paul Delahaye

## Personnels

### Liste d'aptitude

#### Accès aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, à compter du 1er juillet 2013

NOR : ESRH1307691N

note de service n° 2013-0008 - du 23-4-2013

ESR - DGRH

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

Les emplois d'agents comptables sont répartis en trois groupes I, II et III. Les personnels intéressés par ces fonctions doivent demander à l'avance, avant de connaître la nature des postes vacants, leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Cette inscription est une condition nécessaire pour être détaché dans l'emploi.

Outre cette inscription, les candidats sont invités à vérifier qu'ils remplissent les conditions requises pour pouvoir être détachés dans l'emploi ; les conditions d'accès étant différentes selon les groupes.

- Peuvent être nommés dans un emploi du groupe III, les conseillers d'administration scolaire et universitaire (Casu), les attachés principaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Apaenes), les fonctionnaires de catégorie A de la direction générale des finances publiques et les fonctionnaires appartenant à un corps ou un cadre d'emplois de catégorie A, ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et ayant atteint l'indice brut 588.

- Peuvent être nommés dans un emploi des groupes I et II, les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie A, ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli dix ans au moins de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A, ou de même niveau, et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Ces postes constituent un débouché pour les personnels d'encadrement scolaire et universitaire qui souhaitent exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines comptables et financiers dans les établissements d'enseignement supérieur.

#### Présentation des fonctions et de la carrière d'agent comptable d'EPSCP

Expert en matières comptable, financière et fiscale, l'agent comptable d'EPSCP apporte, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions une aide au pilotage de l'établissement et contribue à la prise de décision. Il est un acteur de la modernisation de la politique budgétaire et financière de l'établissement et peut exercer les fonctions de chef des services financiers.

Le métier d'agent comptable se caractérise par une implication sans cesse croissante dans les domaines de la gestion financière de l'établissement et d'appui à l'ordonnateur.

Cet emploi fonctionnel est régi par le décret n° 98-408 du 27 mai 1998 modifié par les décrets n° 2006-1369 du 9 novembre 2006 et n° 2010-172 du 23 février 2010 (J.O.RF des 28 mai 1998, 11 novembre 2006 et 23 février 2010).

Les nominations dans l'emploi d'agent comptable d'EPSCP sont faites sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, par arrêté conjoint des ministres chargés du budget et de l'enseignement supérieur.

La grille indiciaire de ces emplois s'échelonne pour le groupe I de l'indice brut 750 à l'indice brut HEA, pour le groupe II de l'indice brut 750 à l'indice brut 1015 et pour le groupe III de l'indice brut 701 à l'indice brut 985.

Les fonctionnaires nommés dans ces emplois sont détachés de leur corps d'origine et classés à l'échelon de cet emploi comportant un indice immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. Les agents comptables bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 40 points, d'une indemnité de gestion et d'une indemnité de caisse et de responsabilité. Certains postes peuvent être logés.

Une « fiche métier » de présentation du statut, des activités, de la carrière et de la rémunération des agents comptables des EPSCP est disponible sur le site <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique « personnels d'encadrement », « emplois fonctionnels ».

## Procédure de demande d'inscription sur la liste d'aptitude

La liste d'aptitude est établie conjointement par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget. Les fonctionnaires de catégorie A peuvent être inscrits sur cette liste d'aptitude, après examen de leur dossier. Les personnels intéressés sont invités, en utilisant l'annexe A (jointe à la présente note), à envoyer leur candidature directement à la direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières (DGRH E1-2) en se connectant sur le site : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique « concours, emplois et carrières », « personnels d'encadrement » cliquer sur : « agent comptable d'EPSCP » puis sur « demande d'inscription et CV résumé » et « envoyer ma demande d'inscription ».

Ils envoient, également, par la voie hiérarchique, un dossier de candidature comportant, outre l'annexe A, une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé (2 pages maximum), une copie de leur dernier arrêté de promotion d'échelon et une copie du dernier entretien professionnel à la direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, bureau DGRH E1-2, 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13, avant le 7 juin 2013, délai de rigueur. Sauf situation particulière, les fonctionnaires inscrits sur la précédente liste d'aptitude publiée aux B.O.EN et B.O.ESR n° 40 du 1er novembre 2012 et qui n'ont pas été nommés dans un emploi d'agent comptable d'EPSCP seront inscrits, automatiquement, sur cette liste.

La liste d'aptitude permet aux services gestionnaires du service de l'encadrement (direction générale des ressources humaines) de constituer un vivier de recrutement pour les emplois considérés et de solliciter certains personnels en tant que de besoin lorsque des postes correspondant à leur profil se libèrent.

Il est donc nécessaire de renseigner très précisément les fiches de demande d'inscription. Il est par ailleurs demandé aux supérieurs hiérarchiques de bien motiver leurs avis.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Frédéric Guin

### **Annexe A**

 [Dossier d'inscription](#)

**Annexe A**

**Demande d'inscription, à compter du 1er juillet 2013, pour les cadres A du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :  
Nom marital (le cas échéant) :

Corps/ grade :

Échelon et date d'accès :

Établissement ou service : Fonctions :  
Date d'affectation dans l'établissement : Date d'affectation dans le poste :  
Adresse professionnelle :

Téléphone professionnel : Télécopie : Courriel :

Académies prioritaires, classées par ordre de préférence :  
1. 2. 3.

Établissements prioritaires, classés par ordre de préférence :  
1. 4.  
2. 5.  
3.

Date : Signature :

---

**Avis motivé des supérieurs hiérarchiques :**

Supérieur hiérarchique direct  
(Chef d'établissement ou président) : date :

Inspecteur d'académie (le cas échéant) : date :

Recteur : date :

Direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières.  
Vous pouvez obtenir un formulaire de demande d'inscription (annexe A) à l'adresse suivante :  
<http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois et carrières », « personnels d'encadrement » cliquer sur : « agent comptable d'EPSCP » puis sur « demande d'inscription et CV résumé » et « envoyer ma demande d'inscription ».

**Annexe A**

**Curriculum vitae résumé (1 page)**

Nom :

Prénom :

Grade :

Diplômes et titres obtenus dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable (préciser les dates).

Formations continues suivies et/ou dispensées par ses soins dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable (préciser les dates et les durées).

Fonctions exercées dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable (préciser la nature des fonctions, les établissements, les dates).

Date :

Signature :

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### Nominations au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MENH1300213A

arrêté du 10-4-2013

MEN - DGRH

---

Vu loi n° 2010 -751 du 5-7-2010 ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011, notamment articles 3 et 13 ; arrêté du 8-4-2011, notamment article 3 ; arrêté du 27-10-2011 ; procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au comité technique ministériel du 21-10-2011

---

**Article 1** - L'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 2011 susvisé est modifié comme suit :

- Nathalie Francois est désignée en qualité de représentante du personnel titulaire au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU) en remplacement de Jean Fayemendy ;
- Benoît Chaisy est désigné en qualité de représentant du personnel suppléant au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU) en remplacement de Nathalie François ;
- Joël Pehau est désigné en qualité de représentant du personnel titulaire au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) en remplacement de Guy Barbier ;
- Antoine Tresgots est désigné en qualité de représentant du personnel suppléant au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) en remplacement de Joël Pehau, remplaçant initialement Claire Krepper ;
- Michelle Zorman est désignée en qualité de représentante du personnel titulaire au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en remplacement de Thierry Cadart ;
- Claudie Paillette est désignée en qualité de représentante du personnel suppléante au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en remplacement de Michelle Zorman ;
- Thibaut Grenier est désigné en qualité de représentant du personnel suppléant au titre de la Fédération des syndicats solidaires, unitaires et démocratiques - éducation (SUD-éducation) en remplacement d'Alexandre Lepezel.

**Article 2** - Après l'article 3 du même arrêté, il est inséré un article 3-1 ainsi rédigé :

« Art.3-1 - Les arrêtés modificatifs du présent arrêté sont publiés sur le site du ministère de l'éducation nationale à la page dédiée suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid4475/le-comite-technique-ministeriel-du-ministere-charge-de-l-education-nationale.html>,

accessible à partir de l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique « le système éducatif », puis « les structures de consultation ».

Ces arrêtés modificatifs prennent effet dès publication sur le site du ministère de l'éducation nationale.

**Article 3** - La directrice générale des ressources humaines, secrétaire permanente du comité technique ministériel, est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au bulletin officiel du ministère chargé de l'éducation nationale et sur le site du ministère de l'éducation nationale à la page dédiée indiquée supra.

Fait le 10 avril 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Directeur du Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de La Réunion**

NOR : MENH1300241A

arrêté du 3-5-2013

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 mai 2013, Jean-Patrice Chane Sit Sang, personnel de direction de 2ème classe, est nommé dans l'emploi de directeur du Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de La Réunion, pour une première période de 3 ans, du 6 mai 2013 au 5 mai 2016.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### **Jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de 1ère classe et de 2ème classe au titre de l'année 2013**

NOR : ESRZ1300136S

décision du 11-4-2013

ESR - Inserm

Par décision du président directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, en date du 11 avril 2013, sont nommées membres du jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de 1ère et de 2ème classe au titre de l'année 2013 les personnalités mentionnées ci-après :

#### **Au titre du conseil scientifique**

- Laurent Abi-Rached
- Laurent Corcos
- Karine Couturier
- Christian Jorgensen
- Bernard Salles

#### **Au titre des personnalités scientifiques**

- Jorge Boczowski
- Jean-François Demonet
- Madame Valérie Lallemand
- Karen Ritchie
- Simon Scheuring